



PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
des Vallées de Thônes

Fiches actions








Sommaire

A. Préservation et adaptation du cadre de vie	2
Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité ..	3
A/ Améliorer la connaissance de la biodiversité locale.....	5
B/ Préserver et renforcer les continuités écologiques.....	7
C/ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité.....	9
Action n°2 - Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques	10
A/ Prévenir et gérer les risques et aléas.....	11
B/ Lutter contre les feux de forêts.....	12
C/ Lutter contre les risques d'inondations.....	13
Action n°3 - Préserver la santé des populations	14
A/ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les risques allergiques	15
B/ Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques de santé	16
Action n°4 - Aménager pour s'adapter au changement climatique	17
A/ Réaliser des documents d'urbanisme adaptés	18
B/ Développer les espaces de nature dans les bourgs et villages	19
B. Services publics du quotidien	21
Action n°5 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments	22
A/ Accompagner la rénovation des logements.....	23
B/ Connaître et rénover le patrimoine public.....	24
C/ Sensibiliser à la sobriété	25
Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs	26
A/ Renforcer l'offre de transports en commun.....	27
B/ Développer la pratique du covoiturage et de l'autopartage.....	28
C/ Accompagner les entreprises du territoire dans l'évolution des mobilités.....	29
D/ Mailler le territoire en bornes de recharge	30
E/ Rendre l'usage de la voiture moins attractif que les alternatives	31
F/ Développer les modes actifs.....	32
Action n°7 – Réduire et valoriser les déchets	33
A/ Réduire à la source les déchets et biodéchets.....	34
B/ Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets.....	35
C/ Favoriser le réemploi des matériaux.....	36
Action n°8 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	37
A/ Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux.....	38
B/ Gérer les besoins et prélèvements sur la ressource	39
Action n°9 – Limiter les consommations en eau des acteurs du territoire	40
A/ Accompagner la réduction des consommations.....	41
B/ Développer les solutions de récupération.....	42
C. Adaptation des activités économiques	43
Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises	44
A/ Accompagner et soutenir les entreprises dans les démarches durables.....	45
B/ Mettre en place des exigences environnementales pour le développement des pôles d'activités	47
C/ Développer et structurer les filières économiques locales pour répondre aux besoins locaux.....	48

Action n°11 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole.....	49
A/ Accompagner l'adaptation de la forêt face aux conséquences du changement climatique.....	50
B/ Mobiliser les outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques auprès des propriétaires forestiers pour préserver la valeur de la ressource.....	51
C/ Participer au développement d'un marché local pour l'approvisionnement des différentes filières en préservant durablement la ressource.....	52
Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants.....	53
A/ Accompagner le maintien, voire le développement, de la filière agricole locale et des productions spécifiques.....	54
B/ Accompagner à la mise en place de pratiques en faveur de l'adaptation de la filière.....	55
C/ Permettre la diversification des productions sur le territoire et développer les approvisionnements en circuit-court.....	57
Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques.....	58
A/ Création d'une politique touristique à l'échelle de la CCVT.....	59
B/ Continuer à réduire l'impact environnemental de l'activité touristique.....	60
C/ Accompagner au changement de pratiques chez les professionnels.....	61
D/ Développer une offre de mobilité sans voiture.....	63
E/ Valoriser le patrimoine pour éduquer à l'environnement.....	64
D. Développement des ENR.....	65
Action n°14 - Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie.....	66
A/ Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur.....	67
B/ Approvisionner en bois local issu des forêts communales les réseaux de chaleur biomasse du territoire.....	67
C/ Encourager un usage performant du bois énergie individuel (appareils récents et bois de qualité).....	69
Action n°15 - Accélérer le développement du photovoltaïque.....	70
A/ Développer le solaire en toiture et en priorité les grands sites.....	71
B/ Encourager les projets d'autoconsommation collective.....	72
C/ Assurer le développement coordonné du réseau électrique.....	73
Action n°16 - Accompagner l'émergence des projets ENR.....	74
A/ Assurer des conditions favorables.....	75
B/ Accompagner les projets.....	76
E. Transversal.....	78
Action n°17 - Suivi, copilotage et évaluation du PCAET.....	79
A/ Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET.....	80
B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET.....	81
Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice.....	82
A/ Exemplarité de la CCVT.....	83
B/ Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique.....	84

La structure des fiches actions :

Axe A – Titre de l'axe		
A.1 – Titre de l'orientation stratégique		
A.1.1 – Titre de l'action		
OBJECTIFS DE L'ACTION <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs qualitatifs - Objectifs chiffrés 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Pilotage Mobilisation		RÉFÉRENT INTERNE
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS Listes des acteurs, projets ou autres documents ayant un lien avec l'action		LIEN AVEC AUTRES ACTIONS Listes des actions du plan d'actions en lien avec l'action
	Action Phare	
 Indicateurs de suivi et de mise en œuvre spécifique à l'action	Autres documents : Indicateurs de suivi et de mise en œuvre issus d'autres actions	
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE La liste des différents volets de mise en œuvre, paginée A/ ; B/, etc.		

A.1.1 – Titre de l'action		
A/		
1) Sous-actions et détails – état d'avancement <u>En bleu, mesures spécifiquement portées par la CCVT</u>		 Coûts financiers
		 Moyens humains envisagés
		 Aides et subventions :
 Porteur : Porteur de l'action Rôle de la CCVT	 Partenaires : Partenaires de l'action	 Cibles : Cibles de l'actions
 Principales échéances		

Légende des pictogrammes :



Atténuation (énergie)



Atténuation (GES)



Ressources



Adaptation



Qualité de l'air

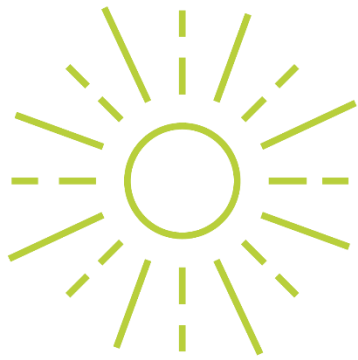


Priorisé par le conseil citoyen

GLOSSAIRE

AAP : appel à projet
ABF : architecte des bâtiments de France
ABI : atlas de la biodiversité intercommunal
ADIL : agence départementale d'information sur le logement
AEP : approvisionnement en eau potable
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
ARS : Agence Régionale de Santé
ASA : association syndicale autorisée (forêt : aussi ASL, ASLGF)
Atmo AURA : association agréée de surveillance de la qualité de l'air en AURA (AASQA)
CA : chambre d'agriculture
CBN : conservatoire national botanique
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CCRT : contrat de chaleur renouvelable territorial
CEE : certificats d'économies d'énergie
CEN : Conservatoire des espaces naturels
CEP : conseiller en énergie partagé
CMA : chambre des métiers et d'artisanat
COFOR : communes forestières
COPIL : comité de pilotage
CRPF : Centre régional / national de la propriété forestière
CT : contrat de territoire
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DOCOB : document d'objectif
EEE : espèces exotiques envahissantes
ENR : énergies renouvelables
ENS : Espace Naturel Sensible
ERP : établissement recevant du public
FNE (74) : France Nature Environnement
FREDON : réseau relatif à la santé des végétaux
FRHS : France Rénov Haute-Savoie
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES : gaz à effet de serre
GIRN : Gestion intégrée des risques naturels
IRVE : installation de recharge des véhicules électriques
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
N2000 : Natura 2000
O(i)T : office (intercommunal) de tourisme
OAP : orientation d'aménagement et de programmation
OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : office national des forêts
OPAH : opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
P/MAEC : plan/mesure agro-environnementale et climatique
PAT : programme alimentaire territorial
PDMie : plan de mobilité interentreprises
PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
PEM : pôle d'échange multimodal
PICS : Plan de Sauvegarde Intercommunal
PLH : programme local de l'habitat
PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU : Plan local d'urbanisme
PPT : plan pastoral territorial
PRSE : Plan Régional Santé-Environnement
PV : photovoltaïque
RCU : réseau de chaleur urbain
REP : responsabilité élargie des producteurs
RET : Régie d'électricité de Thônes
RGE : reconnu garant de l'environnement
SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SEM : société d'économie mixte
SILA : Syndicat mixte du lac d'Annecy
SM3A : Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents
SMBVA : Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly
SPL : société publique locale
SYANE : syndicat d'énergie de la Haute Savoie
TAD : transport à la demande
TC : transport en commun
VAE : vélo à assistance électrique
ZA : zones d'activités
ZAN : zéro artificialisation nette
ZFE : zone de faibles émissions
ZH : zones humides



A. Préservation et adaptation du cadre de vie



A. Préservation et adaptation du cadre de vie






A.1 Préserver les écosystèmes, les services rendus et la biodiversité

Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Développer une offre éducative sur la biodiversité pour tous les publics
- Réaliser un atlas de la biodiversité intercommunal, pour améliorer les connaissances locales
- Préserver et restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité, à travers les programmes et la contractualisation
- Renforcer la prise en compte de la trame noire
- Connaître et restaurer les zones humides

 <p>Maintien et renforcement de la séquestration de carbone</p>	 <p>Économie sur l'éclairage public</p>	 <p>Maintien des paysages qui font l'attractivité du territoire</p>
--	--	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Coordination avec les communes (Atlas de la Biodiversité intercommunal)
 Gestion des sites N2000, ENS et coordination avec les partenaires
 Compétence GEMAPI

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission espaces naturels
 Chargé de mission Natura 2000

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Contrat territorial ENS alluviaux 2019-2023
 Contrat Haute Savoie Nature
 DOCOB sites Natura 2000
 Partenariat Asters (CEN) sur les zones humides

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

n° 4 - Aménagement
 n°3 – Santé



Action Phare : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

INDICATEURS



Nombre d'animations « Nature » (dont écoles)
 Réalisation de l'ABI (oui/non)
 Nombre d'aires éducatives
 Mise en œuvre du SDAL (oui / non)
 Ha de Zone humide entretenues

Autres documents :

Indicateurs Natura 2000
 Indicateurs Contrat ENS

A. Préservation et adaptation du cadre de vie



A.1 Préserver les écosystèmes, les services rendus et la biodiversité

Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Améliorer la connaissance de la biodiversité locale

B/ Préserver et renforcer les continuités écologiques

C/ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité

Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité

A/ Améliorer la connaissance de la biodiversité locale



1) Améliorer la connaissance sur la faune et la flore locales - à programmer

Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal :

- Réalisation des inventaires naturalistes et des cartographies d'enjeu, dont méthodes participatives avec la population
- Définition du plan d'actions pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel local, l'intégration dans les documents d'urbanisme, l'articulation avec des solutions d'adaptation fondées sur la nature, etc.
- Réalisation de fiches de synthèse, de supports pédagogiques, etc.

Ressource clef : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/392>

Mise en œuvre du contrat Haute Savoie Nature – en cours

2) Favoriser l'éducation à la biodiversité - à programmer

Proposer un catalogue d'animations sur la biodiversité : en cours

- Cible : personnes éloignées du sujet, publics scolaires, touristes
- Participation à des événements et organisation d'événements dédiés (fête de la nature, balade thématique, etc.)

Proposer un programme d'animations à destination des habitants :

- Identifier les structures compétentes et définir le programme :
 - La prise en compte de la végétation dans les projets de rénovation et pour des espaces propices au bioclimatisme
 - Des formations sur le jardin biologique
 - La création et l'entretien de potagers, vergers (permaculture, etc.)
 - L'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces verts
 - Communiquer sur le recensement des chauves-souris via N2000

Engager les écoles dans la création d'aires terrestres éducatives :

- Identification de la structure d'accompagnement (ASTERS ?) ; choix du site avec l'école et les élèves ; lancement des demandes de financement (inscription auprès de l'OFB)
- Poursuivre la démarche engagée par le Grand Bornand et valoriser le retour d'expérience auprès des autres communes

Ressource clef : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Coût financier :

ABI : entre 150 & 200k€, sur 3/4 ans, selon niveau de définition attendu, pour 12 communes
Aires éducatives : environ 4 k€/an / aire



Moyens humains :

Chargée de mission Biodiversité / Natura 2000 en interne
Mobilisation des partenaires techniques



Aides et subventions :

ABI : Subvention « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité » de l'OFB ; à 80 % et jusque 250 k€ par projet

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>



Programme Territoires engagés pour la nature (OFB) : ingénierie et recherche de financements.

Aires éducatives : campagne de financement de l'OFB ; académie, fonds d'innovation pédagogique, etc.

Porteur :

1 : communes et CCVT
2 : communes et CCVT

CCVT : coordination & animation



Partenaires :

1 : CBN Alpin, OFB, associations, LPO, Asters
2 : OFB, DREAL, rectorat, ASTERS, associations, office de tourisme, écomusée, AJAVA



Cibles :

1 : Communes
2 : Grand public et scolaires





Réalisation de l'ABI : à engager début 2025 – durée 3 à 4 ans

Animations : démarrage 2024/2025

Aires éducatives : inscription pour la rentrée 2025 ou 2026 pour le Grand Bornand

Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité

B/ Préserver et renforcer les continuités écologiques



1) Poursuivre les mesures de préservation des sites naturels du territoire :

Sur les sites Natura 2000 : - en cours

- Mise en œuvre des DOCOB (document d'objectif) des trois sites Natura 2000 assurée par un animateur local.
- Favoriser les projets durables par l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire et le déploiement des outils propres à Natura 2000 : les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000

Sur les sites autre que Natura 2000 :

- Mise en œuvre du contrat Haute-Savoie Nature
- Mise en œuvre des actions issues de l'atlas de la biodiversité
- Suite à l'étude sur les volumes prélevables : suivi des étiages, de la qualité des cours d'eau (avec l'Agence de l'eau)
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (cf. action n°3)

2) Renforcer la trame noire et limiter la pollution lumineuse - à programmer (avec le projet de territoire)

Mettre en place un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL), avec l'accompagnement du SYANE :

- Réaliser un diagnostic de la pollution lumineuse et une pré-identification d'une trame noire (avec le SYANE), récupération des données auprès des structures compétentes (communes en régie et la RET)
- Dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public, avec le SYANE :
 - Poursuivre la mise en place des solutions alternatives d'éclairage public (extinction, baisse de l'intensité, etc.)
 - Travailler avec les stations et les zones d'activités pour réduire la pollution lumineuse
- Faire respecter les obligations (règlement de publicité, extinction nocturne des enseignes, etc.) par le pouvoir de police du maire
- Organiser des animations autour de l'astronomie, des contes sur la nuit, l'espace, etc., avec la FNE74 par exemple

Rôle de la CCVT : agir sur son patrimoine, apporter une aide technique et financière pour les communes.

3) Décliner les continuités écologiques dans le SCoT et les PLU - en cours

Cf action n°4

Coût financier :

Programmes en cours
Étude trame noire : environ 50 k€ (variable selon précision)
Mobilisation Fonds de concours des communes



Moyens humains :



Chargée de mission Biodiversité / Natura 2000 en interne
Mobilisation des partenaires techniques

Aides et subventions :

AERMC : de 30 à 70% « Reconquête de la biodiversité »

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_92620/fr/aide-contribuer-a-la-reconquete-de-la-biodiversite

France Nation Verte : Protéger et restaurer les espaces naturels, jusqu'à 80% pour la restauration des écosystèmes dégradés



https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FondsVert_Proteger-restaurer-les-espacesnaturels_Cahier_accompagnement.pdf

Participation financière du SYANE : 40 à 60% pour le remplacement des luminaires – 1200 € max par luminaire

https://syane.fr/wp-content/uploads/2022/06/taux-participation-SYANE-prog-travaux_2019.pdf

Porteur :

- 1 : CCVT
2 : Communes & CCVT
CCVT : pilote et coordination



Partenaires :

- 1 : Département, SM3A, Asters, communes, AERMC
2 : SYANE, associations (FNE74), stations



Cibles :

- Territoire
Communes & CCVT





Diagnostic trame noire : à engager en 2025

Action n°1 - Préserver les écosystèmes, les services qu'ils rendent et la biodiversité

C/ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité



1) Recenser et identifier les zones humides : - à programmer / en cours

- Mettre à jour et compléter l'inventaire départemental des zones humides
- Veiller à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

2) Assurer la préservation et la gestion des ZH en lien avec les structures gemapiennes (SILA, SM3A et SMBVA) – en cours

Poursuivre les contractualisations en cours :

- Mettre en place le contrat territorial ENS alluviaux 2019-2023
- Travail avec Asters-CEN74 sur la connaissance et la gestion des milieux, sensibilisation, accompagnement des élus sur des projets favorables aux milieux humides

Réaliser des opérations d'entretien et mettre en place de plans de gestion stratégique des zones humides :

- Intervention et travaux de restauration / réhabilitation / sauvegarde
- Maintien d'une cohérence de gestion entre l'été et l'hiver
- Mettre en place un programme foncier d'acquisition
- Prévoir des aménagements temporaires pour anticiper le passage des dameuses en hiver et qui ne viennent pas concurrencer les pratiques agricoles

3) Sensibiliser pour protéger les zones humides : - à programmer


Sensibilisation des acteurs (notamment syndicats agricoles et remontées mécaniques) :


- En lien avec les associations, le CEN, le conservatoire botanique, etc.
- Organiser des animations et assurer une participation lors d'événements

Créer un sentier d'interprétation à destination du grand public :

- Le site de Beauregard pourrait convenir pour ce projet


Rôle de la CCVIT : relai d'information

Coût financier :
 Cartographie des ZH : environ 600 €/km²
 CT ENS alluviaux ; opérations d'entretien

Moyens humains :
 Compétence GEMAPI

Aides et subventions :
 Aide AERMC : Restaurer les ZH dans le cadre de la GEMAPI : de 50 à 70%

- Plans de gestion
- Stratégie foncière
- Travaux de restauration

 https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7145/fr/aide-restaurer-les-zones-humides-dans-le-cadre-de-la-gemapi

Porteur :

- 1 : CCVT ou communes
- 2 : CCVT et Asters
- 3 : communes et relais CCVT



Partenaires :

Asters ; CEN74 ; SM3A
 SAFER, Département, propriétaires ; Syndicats agricoles (exploitants des ZH) ; Remontées mécaniques ; CEN, CBN, Office du Tourisme



Cibles :

Territoire
 Acteurs
 Grand public



Cartographie des zones humides : à partir de 2026

A. Préservation et adaptation du cadre de vie

A.2. Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques, et leur évolution sous l'effet du changement climatique

Action n°2 - Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Élaborer un Plan de Sauvegarde Intercommunal (PICS) pour améliorer la gestion des crises
- Améliorer la prise en compte dans l'aménagement pour anticiper et prévenir les risques
- Lutter contre l'aggravation des risques face au changement climatique



NC



NC



NC

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Réalisation du PICS
Accompagnements des communes
Compétence GEMAPI
Suivi des actions, coordination des acteurs

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission risques naturels

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Charte forestière
Plans Communaux de Sauvegarde

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°4 – aménagement
N°12 – filière sylvicole et forêt



Action phare : Mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde

INDICATEURS



Réalisation du PICS (oui/non)
Réalisation d'une étude DFCl (oui/non)
Indicateurs de la charte forestière

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Prévenir et gérer les risques et aléas
B/ Lutter contre les feux de forêts
C/ Lutter contre les risques d'inondations

Action n°2 - Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques



A/ Prévenir et gérer les risques et aléas

1) Intégrer les risques dans l'aménagement – en cours

- Agir face au retrait-gonflement des argiles (RGA) : améliorer la connaissance et les cartographies existantes.
- Préserver dans le SCoT et les PLU les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

2) Réaliser un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) – en cours

Le PICS est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Objectif de mise en cohérence des outils, possibilités et moyens pour gérer et traiter les conséquences d'un événement de crise.

- Valoriser les cartes de sauvegarde communale existantes
- Gestion des autres risques : actualiser et préciser les cartographies de risques en intégrant notamment le risque inondation lié aux plus petits ruisseaux
- Intégrer ces risques dans les documents d'urbanisme
- Étapes :
 - État des lieux des Plans Communaux de sauvegarde
 - Établissement du diagnostic initial
 - Élaboration du plan de continuité d'activité

Tester la capacité de réponse des communes face aux aléas :

- Réaliser des exercices de gestion de crise avec les communes et au niveau intercommunal
- Mobiliser l'outil Prépa'risk

Ressource clef : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Les-bons-reflexes/Prepa-Risk>



Coût financier :

PICS : entre 50 et 75 k€



Moyens humains :



Aides et subventions :

DETR



Porteur :

CCVT



Partenaires :

Communes

DDT 74, SDIS



Cibles :

communes



Obligation de réalisation du PICS pour 2026

Action n°2 - Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques



B/ Lutter contre les feux de forêts

1) Organisation de la connaissance : - en cours

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)

- Suivre son élaboration et définir avec les partenaires (SDIS, forestiers, ONF) les actions de prévention à mener :
 - Réalisation de campagnes d'études sur la desserte des massifs et développement d'un réseau de chemins DFCI et couloirs antifeu
 - Sensibiliser les propriétaires privés à l'entretien de leurs parcelles, amélioration et entretiens des dessertes forestières

Amélioration de la connaissance de l'évolution des risques :

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes (GIRN), réaliser une étude sur la vulnérabilité du territoire face au risque feu de forêt en lien avec le changement climatique (sur la base de scénarios de changement climatique et avec projection à échéance 2030 et 2050).

Valoriser les mesures de la charte forestière de la CCVT pour améliorer la connaissance et participer à la lutte contre le risque d'incendie.

2) Assurer une réserve d'eau mobilisable en cas d'incendie : - à programmer

- Identifier les réserves d'eau existantes, disponibles pour la défense incendie.
- Mettre à disposition du SDIS les moyens nécessaires à la lutte contre les incendies : bassins de rétention dans les ZA, réserves d'eau, pistes, etc.
- Récupération des eaux de pluie sur les toitures communales

Ressource clef : <https://risknat.org/communaute-de-communes-de-la-vallee-de-thones/>

Coût financier :

Étude vulnérabilité feux de forêt : environ 50 à 100 k€ (dans le cadre du GIRN) ; 60 à 80% pris en charge



Récupération des eaux en toitures communales : environ 1500 €/cuve de 2000L, 1 par commune



Moyens humains :



Aides et subventions :

DETR
Fonds Barnier

Porteur :

État, communes
Département



CCVT : suivi du PDPFCI et du GIRN

Partenaires :

DDT, communes, SDIS, ONF, CRPF, Agence de l'eau, GIRN



Cibles :

Communes
Partenaires forestiers



PDPFCI : pour fin 2024

Action n°2 - Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques



C/ Lutter contre les risques d'inondations

1) Intégrer le risque dans l'aménagement – à programmer

À travers les documents d'aménagement :

- Prévenir le risque inondation, notamment via la désimperméabilisation des sols. SCoT : obligation de rétention de l'eau pluviale et réutilisation des puits perdus
- Mesures renforcées dans les PLU de limitation des surfaces imperméabilisées (coefficient de biodiversité)
- Favoriser la perméabilité des sols urbains (infiltration à la parcelle, revêtements perméables, pleine terre, végétalisation, etc.)

Réaliser une étude de désimperméabilisation pour identifier les parcelles concernées

2) Inciter à la mise en place de solutions fondées sur la nature – nouveau

- Prévention auprès des entreprises locales, limiter l'imperméabilisation des aires de covoiturage, favoriser l'infiltration des eaux pluviales pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisation
- Mettre en place des équipements spécifiques : noues, pieds d'arbres et espaces verts dédiés à la retenue d'eau, etc.



Coût financier :

Selon projets



Moyens humains :



Aides et subventions :

Voir végétalisation des espaces urbains



Porteur :

CCVT et communes



Partenaires :

Communes, DDT 74



Cibles :

Communes, entreprises



A. Préservation et adaptation du cadre de vie



A.3. Préserver la santé des populations

Action n°3 - Préserver la santé des populations

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Financer / organiser des formations contre les espèces exotiques envahissantes
- Élaborer une charte de gestion des espaces verts et diffuser un guide grand public
- Réflexion sur la mise en place d'un Contrat Local de Santé
- Améliorer la qualité de l'air intérieur : 0 ERP en dépassement



NC



NC



NC

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Portage du Contrat Local de Santé
Suivi et coordination de la démarche, du réseau départemental
Actions de sensibilisation

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission espaces naturels et alpage école
Chargé de mission climat et forêt

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Démarche de lutte contre les EEE en cours
Action 4.4 du schéma départemental des ENS : Agir sur les espèces invasives qui prévoit un soutien aux études et diagnostics ainsi qu'aux actions de végétalisation

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°1 - biodiversité



Action Phare : Animer un réseau de lutte contre les EEE

INDICATEURS



Nombre de jours en alerte/vigilance qualité de l'air pollens

Nombre d'animations santé – environnement et nombre de personnes

Autres documents :

Suivi de la propagation des EEE

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les risques allergiques

B/ Mettre en place un Contrat Local de Santé // Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques de santé

Les actions relatives à la préservation de la santé des habitants, notamment vis-à-vis des questions de qualité de l'air, sont ici complétées par l'ensemble des mesures contribuant à limiter les émissions de polluants atmosphériques, et par là même, de réduire les concentrations en polluants : réduction de l'usage de la voiture, renouvellement des appareils de chauffage, baisse des consommations énergétiques, etc.

Action n°3 - Préserver la santé des populations

A/ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les risques allergiques



1) Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les essences allergènes :

Participer aux réseaux locaux de prévention et gestion : - programmée

- Animation du réseau des référents Ambroisie des communes

Organisation des actions locales : - en cours

- Identifier les zones très fragiles vis-à-vis des EEE et y concentrer l'effort
- Élaborer une stratégie de gestion des EEE
- Déterrage précoce pour prévenir et limiter la propagation des espèces.
- Former les agents (ex. formations du réseau FREDON)

2) Sensibiliser le grand public, communiquer et alerter :

Organisation des Journées de la Prévention par la CCVT : - en cours

- Sensibilisation sur les espèces à pollens allergisants et sur les moyens de lutte contre la prolifération de l'ambroisie
- Appui sur le réseau des référents Ambroisie
- Réalisation ou diffusion selon les besoins, d'un guide des bonnes pratiques existant (SILA), à destination des particuliers sur les espèces à planter, les bons réflexes en cas de pics de pollens, etc.
- Sensibiliser et relayer les documentations (ARS) sur les espèces exotiques envahissantes (moustique tigre notamment)

Ressource clef : <https://agir-ese.org/les-referents-ese-dans-les-departements>

3) Travailler avec les professionnels pour limiter la propagation : - à programmer

- Réalisation ou diffusion (si des documents existent) d'une charte de gestion des espaces verts sur les essences à planter à destination des communes et des zones d'activité
- Intégrer des recommandations d'espèces à favoriser ou à éviter dans les OAP dans documents d'urbanisme

Coût financier :

Formation FREDON :

https://fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/DOC%20FORMATIONS/Catalogue%20formations%202023_VFinale.pdf

200 à 500 € / j de formation



Moyens humains :



Animation du réseau

Service environnement

Aides et subventions :

AMI de l'ARS sur les actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement



Aide AERMC « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire », volet EEE

<https://aides-territoires.befa.gouv.fr/aides/reduire-les-pressions-sur-la-biodiversite-de-votre-territoire-6/>



Porteur :

CCVT & communes

CCVT : Réseau des référents



Partenaires :

Réseau régional Ambroisie,
Agence Régionale de Santé,
FREDON, SM3A



Cibles :

Grand public, communes



À partir de 2024

1er trimestre 2025 : charte de gestion des EV

Action n°3 - Préserver la santé des populations

B/ Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques de santé



1) Éduquer à la santé environnementale

Organisation d'actions de prévention par la CCVT : - à programmer

- Renforcer les thématiques abordées : savoir et comprendre pour faire de meilleurs choix et prendre soin de soi, en intégrant les questions de santé environnementale

Participer aux réseaux locaux de prévention et gestion : - à programmer

- Organiser le repérage et la diffusion de l'information, en s'appuyant sur l'observatoire Santé-Environnement du PRSE (ARS 74)

Ressource clef : <https://agir-ese.org/les-referents-ese-dans-les-departements>

2) Limiter l'exposition à une qualité de l'air intérieur dégradée - à programmer

- Organiser des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur dans les ERP, en partenariat avec ATMO
- Mobiliser le dispositif des Conseillers en Environnement Intérieur (Région) (Les CEI sont des professionnels diplômés dont l'intervention vise à améliorer la qualité de l'environnement intérieur au domicile des patients)

3) Réfléchir à la mise en place d'un contrat local de santé - à programmer

- Travailler avec des associations de sensibilisation, en priorité sur les publics scolaires et vulnérables, en ciblant les établissements de soin par exemple, etc.
- Travailler en partenariat avec les professionnels de santé
- Relayer et diffuser les documents de communication et de sensibilisation

Coût financier :

Budget des actions de prévention



Contrat local de santé : environ 50 k€ étude (ou interne)

Adhésion atmo : environ 0,17 €/hab / an (à confirmer sur devis)



Moyens humains :

CLS : chargé de mission

Aides et subventions :



AMI de l'ARS sur les actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Agence Régionale de Santé
Communes



Cibles :
Grand public, commune



Actions de prévention : dès 2025 (Contrat Local de santé)

A. Préservation et adaptation du cadre de vie






A.4. Aménagement favorable à la réduction des consommations d'énergie et adapté aux enjeux climatiques



Action n°4 - Aménager pour s'adapter au changement climatique

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser des OAP thématiques et atteindre le ZAN en 2050 (réglementaire)
- Augmenter les espaces de nature dans les espaces urbanisés
- Réduire le phénomène de surchauffe : faire un diagnostic sur toutes les communes

 Augmentation de la séquestration de carbone	 Réduction des besoins en climatisation	 NC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Aide technique aux communes Définition du SCoT		RÉFÉRENT INTERNE Chargé de mission habitat Responsable aménagement
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS SCoT (0.1 ; 0.2 ; 1.3) & PLU	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS N°1 - biodiversité	
 Actions Phares : <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'artificialisation des sols à travers les PLU• Lutter contre les îlots de chaleur urbains		
 INDICATEURS Nombre de PLU révisés prenant en compte l'adaptation au changement climatique Évolution des surfaces végétales dans l'enveloppe urbaine		
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Réaliser des documents d'urbanisme adaptés B/ Développer les espaces de nature dans les bourgs et villages		

Action n°4 - Aménager pour s'adapter au changement climatique



A/ Réaliser des documents d'urbanisme adaptés

Actualiser les PLU rapidement après la révision du SCoT, pour la prise en compte du ZAN

1) Lutter contre l'artificialisation des sols à travers les PLU – en cours (SCoT)

Priorité : Inscrire un principe de zéro artificialisation exceptée pour l'habitat à l'année et les projets d'intérêt général

- Recenser les surfaces pouvant être débitumées, désimperméabilisées ou désartificialisées, à la fois pour les espaces publics (parkings publics, terrains communaux, écoles, etc.) mais également pour les grands espaces privés (parkings de zones commerciales ou industrielles notamment).
- Mobiliser les outils adaptés du PLU pour limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols dans le cadre de projets d'aménagement :
 - Mieux cadrer les permis de construire pour les structures qui artificialisent et imperméabilisent les sols (parkings non-perméables, cours d'école bétonnées, murs de clôture, etc.) et introduire une règle sur la perméabilisation des nouvelles constructions type parking ou lieux de stationnement (revêtement en grilles alvéolées par exemple).

2) Renforcer la présence du végétal dans les PLU - à programmer

- Inscrire des règles dans les OAP (Orientations d'Aménagement et Programmation) des PLU contre la bétonisation et en faveur de l'enherbement et du maintien des espaces de nature
- Faciliter le développement d'espaces végétalisés en inscrivant dans les documents des règles types "coefficient de biotope" ou "coefficient de pleine terre" qui définissent un seuil minimal à respecter pour les constructions neuves.



Coût financier :



Moyens humains :
Services urbanisme



Aides et subventions :



Porteur :
CCVT et communes



Partenaires :
CAUE



Cibles :
Communes



Révision PLU en 2025-2026

Action n°4 - Aménager pour s'adapter au changement climatique



B/ Développer les espaces de nature dans les bourgs et villages

1) Accompagner les communes sur la végétalisation des espaces urbains, l'entretien des espaces verts, la renaturation : à programmer

Conserver et renforcer la végétation urbaine :

- Recenser les espaces naturels, en particulier les arbres remarquables, les haies, etc. et les protéger dans les PLU. Recenser les espaces naturels en compatibilité avec l'emprise des corridors écologiques réglementaires identifiés dans le SCoT
- Choisir des essences et des espèces non invasives ou allergènes, locales, adaptées au territoire et aux évolutions attendues

Végétaliser des espaces clefs :

- Travailler en priorité sur la végétalisation et la désimperméabilisation des écoles et des crèches, en lien les travaux de végétalisation avec la création de projets scolaires pédagogiques, ainsi que sur les centres villages et les autres lieux sur lesquels le public s'attarde (terrasses)
- Pour les nouveaux aménagements et réaménagements de parkings, prévoir un sol perméable et articuler avec de la végétation

Rôle de la CCVT : accompagnement technique des communes

2) Lutter contre les îlots de chaleur urbains : - à programmer

Identifier les espaces sensibles :

- Mener une campagne de mesure des températures pour identifier les zones prioritaires (thermomètres, températures de l'air et du sol), en priorité sur les places et espaces publics des communes
- Communiquer auprès des communes et habitants sur les enjeux de la végétalisation

Mener des travaux de végétalisation, articulés avec la désimperméabilisation et les continuités écologiques :

- Identifier les besoins de travaux de renaturation
- Sensibiliser aux co-bénéfices pour la biodiversité et de baisse de la chaleur des jardins non tondus à ras
- Créer des circulations piétonnes articulant la végétalisation des espaces urbains avec les continuités écologiques et besoins de rafraîchissement ; végétaliser les cours d'école et parkings, etc.
- Ne pas empiéter sur les zones agricoles pour la création de sentiers / parkings

Rôle de la CCVT : accompagnement technique des communes

Coût financier :

Coût végétalisation très variable : 55 à 75€/m² pour un parking drainant



Travaux de désimperméabilisation 30 à 150 €/m²



Moyens humains :

Aides et subventions :

AAP AERMC « eau et biodiversité » selon reconductions

Fond Vert : Fonds Vert - Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages **(31.12.24)**



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d644-developper-la-nature-en-ville/>



Porteur :
CCVT
Communes



Partenaires :
CAUE
Pépiniéristes locaux, FNHP,



Cibles :
Communes
Particuliers



Boîte à outil PLU

1) Intégrer des règles pour les bâtiments :

- Modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur, dans le respect du patrimoine, pour les constructions existantes ;
- Pour les constructions neuves, imposer des niveaux de performance élevés (énergie, matériaux, etc.) et valoriser les projets d'aménagement de type écoquartier.

2) Intégrer des règles pour les mobilités :

- Généraliser les zones 30 et les espaces de voirie partagée, facilitant la pratique des modes doux ;
- Diminuer la circulation en centre-ville : valoriser les modes doux, parkings en centre-ville, mobilité scolaire active, gestion du dernier km à vélo, etc.

3) Intégrer des règles pour les productions d'ENR :

- Engager des échanges avec les ABF pour faciliter l'installation de panneaux PV dans les secteurs concernés ;
- Imposer des règles pour les constructions neuves pour la mise en place de productions d'ENR et formuler des recommandations pour faciliter l'installation de panneaux (pentes des toits par exemple) ;
- Modifier les règlements de façon à ne pas empêcher la mise en place de photovoltaïque, solaire thermique, etc. sur les constructions existantes.
- Intégrer des règles sur la solarisation des parkings et bâtiments non résidentiels

4) Intégrer des règles pour la préservation de la santé des populations (qualité de l'air) :

- En amont de l'installation d'établissement recevant du public sensible, étudier les niveaux de concentration en particules fines et la proximité à un axe routier, pour éviter les niveaux de concentration trop élevés ;
- Étude qualité de l'air dans les crèches et ALSH ;
- Intégrer une vision santé de l'aménagement du territoire ;
- Intégrer la nomenclature des essences locales à privilégier en annexe des PLU (avec une colonne spécifique dédiée aux essences allergisantes).
- Rappeler les obligations réglementaires en matière de perméabilisation des parkings

5) Transversal :

- Sensibiliser les instructeurs de permis de construire

B. Services publics du quotidien

B. Services publics du quotidien








B.1. Proposer un habitat performant et accessible à tous

Action n°5 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Rénover l'habitat : 950 résidences principales avec le Pacte territorial (accompagnement à la rénovation)
- Mettre en œuvre l'OPAH : 300 logements à rénover
- Mettre en œuvre le PLH
- Réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments publics : 100% des communes
- Accompagner à la maîtrise de la demande en énergie

 Gains en matière de GES	 -9% des consommations d'énergie (logements)	 Production d'ENR
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ Élaborer, mettre en œuvre et co-financer l'OPAH Co-financer le Pacte Territorial Adhérer au SYANE et coordonner les communes		RÉFÉRENT INTERNE Chargé de mission habitat
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS France Rénov Haute Savoie OPAH 2024-2029 PLH 2025-2030	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS	
 Action Phare : Mettre en œuvre l'OPAH		
INDICATEURS  Nombre de logements rénovés Nombre d'audits énergétiques réalisés Nombre de personnes sensibilisées lors d'événements « sobriété » M² rénovés en bâtiments publics Volume de CEE généré Nombre d'entreprises accompagnées	Autres documents : Indicateurs OPAH Indicateurs France Rénov 74	
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE A/ Accompagner la rénovation des logements B / Connaître et rénover le patrimoine public C/ Sensibiliser à la sobriété		

Action n°5 - Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

A/ Accompagner la rénovation des logements



1) Élaborer et mettre en place le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 – en cours

4 axes stratégiques ont été retenus pour l'élaboration du PLH :

- Accompagner la transition énergétique et limiter l'empreinte environnementale de la construction neuve
- Favoriser l'habitat permanent et promouvoir une offre de logements abordables
- Répondre aux besoins des publics les plus vulnérables ou ayant un besoin urgent
- Développer des outils de concertation, d'appui et de pilotage de la politique locale de l'habitat

2) Mettre en œuvre l'Opération Programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) – en cours

- Triplement des investissements dans le cadre de l'OPAH (environ 230 000 € / an) pour les travaux de rénovation des résidences principales du territoire

3) Poursuivre l'accompagnement des ménages, à travers le Pacte territorial – en cours

- Maintien du guichet unique de la rénovation pour rénover environ 950 logements sur 6 ans, en plus de l'OPAH

Communiquer sur le guichet unique :

- Mise à disposition d'un guide/notice sur l'ensemble des aides financières et fiscales sur le site internet de la CC et dans les mairies. S'assurer de la mise à jour régulière des informations disponibles.
- Pour les bénéficiaires des aides, installer des panneaux "travaux subventionnés" pour faire connaître le dispositif.
- Organiser des réunions publiques et des réunions spécifiques annuellement pour partager les résultats et encourager les nouvelles démarches

4) Regroupement des acteurs économiques de l'éco-construction – à programmer

- Travailler avec les acteurs socio-professionnels du territoire en termes de sensibilisation, formation...
- Organisation de temps d'échanges autour des solutions et de l'offre locale pour l'éco-construction

Coût financier :

OPAH : 230 000 € / an

Budget SPRH

PLH : axe 1 sur la transition énergétique : 2627 k€ sur 6 ans (44365 k€ au total sur le PLH pour 6 ans)



Moyens humains :

1.5 ETP pour le PLH



Aides et subventions :

Cofinancement de l'OPAH par l'ANAH et le Département



Porteur :
CCVT



Partenaires :

Communes
France Rénov Haute Savoie ;
Soliha, ASDER, CD 74, ANAH, ADIL



Cibles :
Particuliers



OPAH 2024-2029
PLH 2025-2030

Action n°5 - Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments



B/ Connaître et rénover le patrimoine public

1) Réalisation d'audits par le Conseiller en Énergie Partagé du SYANE sur les bâtiments communaux

Adhésion de la CCVT au SYANE : – à programmer

- Organiser une présentation du service aux élus CC & communes, présentant les avantages à passer par le CEP avant d'engager des travaux.

Mission de conseil et d'accompagnement : – à programmer

- Réaliser des audits énergétiques et études de faisabilité ENR, production d'un rapport mettant en avant les points positifs ou négatifs, les actions à prioriser, le budget nécessaire. *Le CEP peut également accompagner à la définition d'un plan d'investissement si besoin, à la recherche de subvention, etc.*
- La CC se positionne en relais d'information pour les communes.

Prioriser les travaux à travers un plan de rénovation des bâtiments publics : – à programmer

- Mettre en œuvre les travaux de rénovation / amélioration du bâti et des process de manière exemplaire
- Développer autant que possible les commandes groupées pour les travaux de rénovation
- Travailler avec les acteurs locaux (filères bâtiments, énergie, etc.)

2) Tenir compte des autres dimensions que l'efficacité énergétique dans les projets de rénovation :

- Privilégier les contrats d'approvisionnement en énergie verte
- Anticiper les besoins en fraîcheur en été et en chaleur en hiver
- Enjeux de bio climatisme pour adapter les bâtiments à leur environnement et tirer parti des ressources (orientation, aération, pentes, ensoleillement, etc.)
- Végétaliser les espaces autour des bâtiments
- Prévoir des espaces pour accueillir d'autres modes de déplacement que la voiture

3) Valorisation des CEE générés sur les travaux – à programmer

Possibilité de valoriser les économies réalisées avec le SYANE :

- La CC peut se positionner en relais pour les communes.
- 100% reversé si adhérent au SYANE (85% sinon)

Coût financier :

CEP :

- Communes : 1.6€/an/hab, prise en charge à 50% (0.8 €)
- EPCI : au cas par cas, prise en charge à 50% adhésion au SYANE (sur devis, prévoir environ 15 à 20 k€ par an)



Moyens humains :



Conventionnement avec le SYANE et représentation par un élu

Aides et subventions :

Fonds Vert, Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour des dépenses d'investissements, jusqu'à 80% du montant

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV_Cahier_Axe1_R%C3%A9novation_v2.1.pdf



Fonds Vert, Appui à l'ingénierie, pour élaborer des stratégies, actions, etc. jusqu'à 80% de subvention

SYANE (si adhérent) : études de faisabilité ENR prises en charge à 70%

Porteur :

CCVT
Communes

CCVT : patrimoine propre et relais pour les communes



Partenaires :

SYANE



Cibles :

CCVT et communes



Adhésion au SYANE : fin 2024

Action n°5 - Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

C/ Sensibiliser à la sobriété



1) Mettre en place des actions d'animation régulières pour le Grand Public - à programmer

Mettre en place un relais de communication global :

- Communication régulière y compris sur l'appropriation du logement/bâtiment post-rénovation (écoles, bâtiments publics, etc.)
- Compléter les accompagnements de l'OPAH par des formations à l'utilisation d'un logement performant énergétiquement (plaquette, guide, etc.)

Animer la mobilisation des habitants :

- Relancer le Défi Déclics (ex. Familles à Énergie Positive)
- Mobiliser et dupliquer l'événement des ÉcoThônes à l'échelle de l'intercommunalité pour sensibiliser à la sobriété

2) Engager les établissements scolaires - à programmer

- dans le défi CUBE.S
- avec Watty à l'école

3) Mobiliser les accompagnements CCI et CMA pour la sobriété dans les entreprises ; IdEE Asso- en cours

Les mesures de la CCI et CMA sont ici mobilisées et les obligations relatives au décret tertiaire doivent permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs.

Coût financier :

Défis déclics : environ 5 k€ par édition



Watty à l'école (peut varier) > environ 500 € / classe / an, pour 10 classes par an, sur 3 ans

Moyens humains :



Animation défis déclics (interne, ASDER)

Aides et subventions :



CUBE.S et Watty à l'école : dispositifs financés sur des CEE



Porteur :
CCVT et communes



Partenaires :
CCI, CMA, écoles, communes
Idee-Asso



Cibles :
Cibles de l'actions



A compter de 2025 et selon opportunités

B. Services publics du quotidien

B.2 Assurer une mobilité efficiente et accessible, moins dépendante de la voiture individuelle



Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Renforcer l'offre de transports collectifs
- Développer le covoiturage spontané, la coopération entre les entreprises
- Harmoniser la communication

Équivalence d'environ 2200 voitures roulant en moins en 2050 ou environ 1800 km/voiture en moins

- Faciliter l'intermodalité dans les déplacements
- Favoriser la pratique du vélo grâce à un réseau cyclable structurant répondant aux besoins du quotidien et du tourisme
- Sécuriser les déplacements à vélo à l'aide d'infrastructures cyclables continue
- Développer un maillage de services vélo à destination des habitants afin de favoriser la pratique



mobilité : -22% de consommation d'énergie en 2030



RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pilotage et mise en œuvre du schéma mobilité

RÉFÉRENT INTERNE

Responsable mobilité

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Schéma directeur des mobilités : « Accompagner le développement des mobilités actives » & « Renforcer l'offre de transport en commun »

Schéma directeur des mobilités : « Harmoniser la politique de stationnement » & « Favoriser l'utilisation des modes actifs »

Schéma directeur des Liaisons Douces

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS



Action phare : Mettre en œuvre la stratégie mobilité



INDICATEURS

Indicateurs du schéma mobilité ; Nombre de bornes IRVE ; Indicateurs ORCAE

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Renforcer l'offre de transports en commun

B/ Développer la pratique du covoiturage et de l'autopartage

C/ Accompagner les entreprises du territoire dans l'évolution des mobilités

D/ Mailler le territoire en bornes de recharge

E/ Rendre l'usage de la voiture moins attractif que les alternatives

F/ Développer les modes actifs

Les actions ici présentées s'appuient sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Schéma Directeur Mobilités, et ne sont par conséquent pas détaillées dans le PCAET.

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

A/ Renforcer l'offre de transports en commun



Actions issues du schéma mobilité : en cours

- Création d'une ligne de TC express Thônes - Gare de Pringy
- Aménagement de site propre pour améliorer la circulation des TC entre Annecy et les Villards-sur-Thônes
- Adaptation du cadencement et de l'amplitude de la ligne Y62 toutes saisons
- Mise en place d'un service de Transport à la demande
- Création d'une ligne express entre la gare d'Annecy, la gare de Pringy, le PAE des Glaisins et les fronts de neige des stations
- Résoudre les principaux points noirs TC dans le centre bourg de La Clusaz et du Grand Bornand
- Création d'une offre TC vers tous les cols du territoire
- Mettre en place une information en temps réel sur les lignes de transports interurbains et Aravis bus

Coût financier :

Investissement 50k€ + 400-900k€ + 45-160k€



Fonctionnement
2,3M€/an + 2,2M€/an +
575k€/an + 160k€/an +
180k€/an

> 5,8 M€/an



Moyens humains :

Aides et subventions :

Développement des mobilités durables en zones rurales, pour la création d'un service de mobilité de proximité (mobilité solidaire, TAD, mobilité partagée, covoiturage, systèmes numériques, mobilité en libre-service, conseil, etc. Soutien à l'achat de véhicules jusqu'à 150k€ HT par porteur de projet, jusqu'à 2 ans de frais de fonctionnement du service



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Communes, entreprises
Région, Département



Cibles :
Habitants et actifs,
entreprises



Calendrier du Plan de Mobilité

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

B/ Développer la pratique du covoiturage et de l'autopartage



Actions issues du schéma mobilité :

1) Renforcer la place des mobilités alternatives tel que le covoiturage et l'autopartage - *programmée*

- Action 1. Disposer d'outils / applications covoiturage
- Action 2. Travailler sur une stratégie de développement du covoiturage organisé sur les axes Thônes-Faverges et Saint-Jean-de-Sixt – Bonneville et Annecy-Thônes en lien avec les territoires voisins
- Action 3. Travailler en coopération avec les entreprises du territoire pour valoriser le covoiturage (FMD, application de mise en relation, etc.)
- Action 4. Développer des stations d'autopartage sur le territoire
- Action 5. Développer des solutions de covoiturage informelles (offre promotionnelle, stationnement, communication, etc.)

2) Accompagner le changement des habitudes de mobilité via la communication, l'information et la sensibilisation - *programmée*

- Action 1. Harmoniser la communication et l'information mobilité sur le territoire
- Action 2. Développer des actions de sensibilisation/communication

Coût financier :

Axe C : Investissement 80-160 k€ & Fonctionnement 120k€



Coût CITIZ : estim. CEREMA entre 650€ et 850€ par mois et par véhicule, soit pour 2 véhicules, 61 k€ sur 3 ans



Aides et subventions :

Plan covoiturage 2023-2027 de l'État (Fonds vert), subventions jusqu'à 80%

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf

Développement des mobilités durables en zones rurales,



pour la création d'un service de mobilité de proximité. Soutien à l'achat de véhicules jusqu'à 150k€ HT par porteur de projet, jusqu'à 2 ans de frais de fonctionnement du service :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV_Cahier_Axe3_Mobilit%C3%A9s_durables_v2.1.pdf



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Communes, entreprises
Région, Département



Cibles :
Habitants et actifs,
entreprises



Calendrier du Plan de Mobilité

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

C/ Accompagner les entreprises du territoire dans l'évolution des mobilités



1) Mobiliser les accompagnements existants, avec la CCI et la CMA : - à programmer

- Enquête ZFE auprès des artisans travaillant sur le Grand Annecy, tests de véhicules moins émissifs
- Réalisation de diagnostics de mobilité pour les entreprises, réflexion sur l'impact des ZFE et les déplacements des salariés
- Conventionner avec la CCI / CMA sur le renforcement des accompagnements des entreprises sur le thème de la mobilité



Coût financier :

2) Communiquer auprès des entreprises du territoire : - à programmer

- Promouvoir les plans de mobilité (PDMie) spécifiques aux territoires d'implantation des entreprises, en encourageant la collaboration inter-entreprises et en développant des infrastructures de transport collectif adaptées aux besoins des travailleurs, notamment ceux avec des horaires décalés
- Mobiliser les réseaux et événements de la CC pour coordonner l'action et la réflexion des entreprises sur la mobilité (ex. Petits Déjeuner thématiques, etc.)



Moyens humains :

Service mobilité

Aides et subventions :

Développement des mobilités durables en zones rurales, pour la

création d'un service de mobilité de proximité.

Soutien à l'achat de véhicules jusqu'à 150k€ HT par porteur de projet, jusqu'à 2 ans de frais de fonctionnement du service :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV_Cahier_Axe3_Mobilit%C3%A9s_durables_v2.1.pdf



Porteur :



CCVT
CCI / CMA
CCVT : coordination

Partenaires :



Cibles :

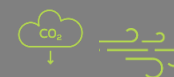
entreprises



Calendrier du Plan de Mobilité

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

D/ Mailler le territoire en bornes de recharge



1) Mise en place du schéma de développement des bornes IRVE sur le territoire et pour les bâtiments collectifs (SYANE) – en cours

Réglementation : au 1er janvier 2025 : obligation sur les parkings privés et publics de plus de 20 places d'installer une borne / 20 places.

Accompagnement du SYANE :

- Identifier les possibilités d'installation dans les communes, les zones d'activités et les principaux équipements touristiques
- Installation de borne électrique dans les zones d'activités et inclure systématiquement la mise en place dans les nouveaux projets ou extensions
- Tenir compte des enjeux de renforcement du réseau électrique, en coordination avec RET

CCVT et communes :

- Établissement d'un listing des parkings en tenant compte des taux d'occupation et des éventuels projets d'aménagement urbains (désimperméabilisation, végétalisation, requalification en parc, etc.)

2) Communiquer sur les aides pour l'achat d'un véhicule bas-carbone – en cours

CCI, CMA :

- Organiser des solutions pour faciliter le renouvellement du parc de véhicules des entreprises : location longue durée, vente groupée, achat occasion



Coût financier :



Moyens humains :



Aides et subventions :

SYANE : Bornes accélérées prises en charge à 64%



Porteur :

SYANE / CCI & CMA

CCVT : suivi et relais



Partenaires :

RET, communes, CCVT



Cibles :

Communes, grand public, entreprises



Calendrier du Plan de Mobilité

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

E/ Rendre l'usage de la voiture moins attractif que les alternatives



Actions issues du schéma mobilité concernant l'intermodalité :

- Aménager des parkings saisonniers gratuits (P+ski) en entrée de commune : En complément à la mise en place du stationnement payant au niveau des parkings actuellement gratuits au niveau des points de départ de remontées mécaniques, l'objectif est de créer des parkings gratuits en entrée de centres bourgs, desservis par les lignes TC qui assurent les liaisons avec les remontées mécaniques et les principaux points d'intérêt
- Adaptation du stationnement (longue et moyenne durée) aux cols : Favoriser l'utilisation des services de navettes existants ou proposés assurant la desserte des cols des Aravis, de Plan Bois et de la Colombière en relation respectivement avec le centre bourg de la Clusaz et le Chinailon.
- Coordonner une politique de stationnement payant sur l'ensemble des fronts de neige : Limiter l'accessibilité automobile aux principaux fronts de neige et favoriser l'utilisation des lignes TC / de la marche-à-pied en lien avec les points de départs des principales remontées mécaniques des domaines skiables de la Clusaz et du Grand Bornand
- Maillage du territoire avec des Pôle d'échange multimodal (PEM) :
 - Transformation de la gare routière de Thônes en PEM afin de favoriser l'intermodalité :
 - Entre les lignes régulières, les navettes aravisbus, et les futurs lignes de transport à la demande
 - Entre le vélo et les TC
 - Entre le covoiturage et les TC
 - Etudier la faisabilité de créer un PEM complémentaire sur le territoire, à travers l'offre de transports en commun



Coût financier :



Moyens humains :



Aides et subventions :
DETR

Suivi de l'étude corridor Anancy-Thônes : amélioration de l'offre de transports en commun



Porteur :

CCVT



Partenaires :

Communes



Cibles :



Calendrier du Plan de Mobilité

Action n°6 – Accélérer le développement de l'intermodalité, du transport collectif et des modes actifs

F/ Développer les modes actifs



Actions issues du schéma mobilité en faveur du développement de la pratique du vélo :

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable : Favoriser la pratique du vélo grâce à un réseau structurant répondant aux besoins du quotidien et du tourisme. Sécuriser les déplacements à vélo à l'aide d'infrastructures. - *En cours de finalisation*
- Créer un maillage de services vélos à destination des cyclistes du quotidien : Développer un maillage de services vélo à destination des habitants afin de favoriser la pratique.

1) Inciter à la pratique du vélo : - à programmer

- Mettre en place un service de location de vélos à assistance électrique toute l'année. Modalités de mise en place en cours et intégrées dans l'étude du schéma directeur cyclable.
- Étudier la pertinence de mettre en place une aide à l'achat de vélo et/ou de VAE (vélo à assistance électrique) pour les habitants du territoire : par exemple un montant fixe de 200€/vélo, plafonné à 30 subventions par an, avec critères sociaux.
- Former les agents intercommunaux et communaux à la pratique du vélo
- Proposer des formations dans les écoles et auprès des entreprises :
 - Pour les entreprises, programme « remise en selle » (Objectif Employeur Pro-Vélo, modalités en cours à date de la mise en œuvre)
 - Pour les écoles, « savoir rouler à vélo », avec une possibilité de financement extérieur avec le programme Génération Vélo financé par les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Coût financier :

Budget SD à définir



Services vélo 200k€s

Aide : montant fixe de 200€/vélo, plafonné à 30 subventions par an



Moyens humains :

Aides et subventions :

Fédération française des Usagers de la Bicyclette, Alvéole Plus, installation de stationnements vélo prise en charge jusqu'à 40% via les CEE



ADEME, AAP AVELO 3 – 2nd relevé, autour de 4 axes : 1/ construction d'une politique cyclable, 2/ expérimentation de services vélo, 3/ animation et promotion de politiques cyclables et 4/ recrutement d'un(e) chargé(e) de mission vélo/mobilités actives



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Associations locales, Département



Cibles :
Usagers du territoire



Calendrier du Plan de Mobilité

B. Services publics du quotidien



B.3. Gestion de la ressource matière et valorisation des déchets

Action n°7 – Réduire et valoriser les déchets

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les quantités de déchets produits sur le territoire
- Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Développer les solutions de réemploi et valoriser les projets de recyclerie sur le territoire



NC



NC



NC

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Ambassadrice du tri
Relais d'information et mobilisation
Gestion des déchetteries
Accompagnement des communes

RÉFÉRENT INTERNE

Responsable service déchets

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

PLPDMA à venir

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS



Action Phare : Favoriser le réemploi des objets et matériaux

INDICATEURS



Indicateurs du PLPDMA à venir
Tonnes de déchets collectés (évolution de)
Volumes apportés en déchetterie (évolution de)
Nombre de temps de sensibilisation

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Réduire à la source les déchets et biodéchets
B/ Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets
C/ Favoriser le réemploi des matériaux

Action n°7 – réduire et valoriser les déchets



A/ Réduire à la source les déchets et biodéchets

1) Élaboration d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés : - programmée (PLPDMA) & en cours (ambassadrice)

Organiser des temps de sensibilisation, avec l'ambassadrice du tri :

- Animations scolaires (ressources naturelles, les consignes de tri, les filières de traitement et de recyclage, le compostage, et la prévention des déchets) : 50 interventions asso sur les biodéchets (jusqu'en 3em) + animation à la demande sur le tri / prévention à tous niveaux scolaires
- Mobilisation des événements pour communiquer : semaine du DD, semaine des déchets, etc. et organisation d'intervention « à la demande »

Rappeler aux habitants l'interdiction de brûlage des déchets verts : mise en place d'une campagne de communication auprès des habitants (pouvoir de police du maire)

2) Accompagner la réduction des déchets des professionnels

Actions menées par la CCVT : - à programmer

- Organiser des groupements de commande pour encourager le Zéro Déchet dans les structures de la petite enfance
- Dans le cadre du PLPDMA, établir un plan de prévention en interne
- Communiquer auprès des professionnels sur les accompagnements dispensés par la CCI et la CMA

Actions menées par la CCI & la CMA : - en cours

- Diagnostic de flux
- Accompagnement à réduction des déchets
- Accompagnement à l'éco-conception (CCI)

Coût financier :

Compétence déchets interne



PLPDMA : environ 50 k€ étude ? (environ 10 €/hab sur 5 ans)

Budget CCI & CMA (ADEME)



Moyens humains :

Aides et subventions :

Aide ADEME 55% « Financer les équipements de lutte contre le gaspillage



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3546-aider-aux-equipements-de-lutte-contre-le-gasp/>



Porteur :

1 : CCVT, SILA
2 : CCI & CMA
CCVT : PLPDMA, compétence déchets et relais



Partenaires :

1 : Associations environnementales, fédérations et filières, CCI et CMA



Cibles :

Grand public



PLPDMA : à engager fin 2024 / début 2025

Action n°7 – réduire et valoriser les déchets

B/ Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets



1) Poursuivre le développement de solutions pour les biodéchets des particuliers - *en cours*

En place à la CCVT et à valoriser :

- Poursuite de la vente de composteurs individuel et de composteurs collectifs, yc dans les hébergements touristiques
- Poursuite du compostage partagé publics et en copropriétés avec des composteurs plus solides et grands / embarquer les syndicats et loueurs
- Poursuite et communication sur le broyage des déchets verts à domicile ; poursuite des réflexions sur le prêt de broyeur légers

2) Améliorer les infrastructures de tri et de traitement des déchets - *en cours*

- Centre de tri avec extension : déjà "à la pointe" (centre de nouveau opérationnel d'ici 2 ans)
- Usine (incinérateur) à Chavanod pour valorisation énergétique (existant) > cogénération (eau chaude sanitaire et turbine)
- Déchets verts des communes : gérées par elles-mêmes > incitation à réutiliser (partenariat avec plateforme privée présente sur le territoire)

3) Améliorer la communication - *à programmer*

- Poursuivre la communication sur les refus de tri et les incidences
- Insuffler des objectifs dans tout le service déchets pour répartir les actions - : avec comme objectif que tous les agents concernés aient des actions de communication (+ d'exemplarité de la part des agents CCVT)
- Créer une communication dédiée aux hébergements touristiques

Coût financier :



Composteurs : 20 à 57€ pour individuel, 99€ pour le "partagé privé"



Moyens humains :



Aides et subventions :



Porteur :

1 : CCVT
2 : SILA, SINERGIE ; Excoffier
3 : CCVT



Partenaires :

1 : Professionnels du tourisme ;
Syndics et copro ; SIMA (fichier de meublés de tourisme)



Cibles :

Grand public, hébergeurs



Action n°7 – réduire et valoriser les déchets



C/ Favoriser le réemploi des matériaux

1) Privilégier la réparation – en cours

- Soutien aux ateliers de réparation (logistique (récupération des produits en déchèteries))
- Promotion de la Marque Répar'Acteurs de la CMA + label Quali Repar : relais des évènements, lien vers le site et la liste, mise en valeur des artisans du territoire, etc.



Coût financier :

Selon projets

2) Favoriser le réemploi des objets et matériaux – en cours



Moyens humains :

PLPDMA

Amélioration des déchetteries :

- Agrandissement 2 déchetteries pour la mise en place de bâtiments de réemploi (particuliers)
- Installation de boîtes à dons (yc repas / frigo)

Création de recycleries et valorisation des projets existants :

- Recyclerie pour les meubles et électroménager, matériauthèque (y compris pour les professionnels – communiquer plus autour)
- Recyclerie à Alex (Impact Environnement Social) ; Repair Café à Dingy
- Poursuivre la structuration de la récupération en déchetterie (Maison du don)

Aider au conventionnement communes/associations de réemploi pour démontage en vue du réemploi sur les chantiers

- Assurer la performance des déchetteries : filières REP, formation des agents (CMA : surtout sur les déchets du BTP avec REP. > besoin d'accompagnement des artisans, projet de refonte du système d'ouverture des déchetteries aux professionnels : à suivre.)

Aides et subventions :

Aide ADEME 50 à 70% - « Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation »



Plafond de l'assiette des dépenses éligibles : 50 000 à 100 000 €

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0e5a-aider-au-diagnostic-de-territoire-ou-detude-p/>



Porteur :

1 : CCVT & CMA
2 : CCVT

CCVT : déchetteries, relais



Partenaires :

Communes, CMA, associations



Cibles :

Grand public



B. Services publics du quotidien

B.4 Améliorer la coopération sur la gestion de la ressource en eau



Action n°8 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Prise de compétence et réalisation des études nécessaires
- Préserver la ressource en AEP
- Améliorer les réseaux

La loi prévoit le transfert de la compétence aux CC pour le 1/01/2026. Des études sont actuellement en cours prévues par la CCVT dans le cadre de ce transfert de compétence. Les actions présentées ici s'inscrivent dans ce contexte, à travers notamment de Schémas directeurs Assainissement et Alimentation en Eau Potable. Un certain nombre d'actions découle donc de l'élaboration de ces schémas directeurs, ainsi que de la finalisation de l'étude aux volumes prélevables, en cours.

Le SCoT prévoit également des mesures concernant la ressource en eau.



NC



NC



NC

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Réalisation des études et schéma
Prise de compétence eau & assainissement
Accompagnement des communes
Relais de communication et coordination

RÉFÉRENT INTERNE

/

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Actions des partenaires et compétence eau & assainissement
SCoT / SAGE / Contrat de bassin Fier et Lac

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N° 10 – consommations d'eau



Action Phare : Créer une gouvernance sur la gestion de l'eau

INDICATEURS



Nombre d'actions correctives mises en place
Qualité des eaux prélevées et rejetées
Création d'un comité de gouvernance sur l'eau

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux
B/ Gérer les besoins et prélèvements sur la ressource

Action n°8 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

A/ Améliorer la performance des systèmes de gestion des eaux



À venir : prise de compétence eau & assainissement d'ici le 1er janvier 2026

1) Optimiser les réseaux AEP (approvisionnement en eau potable) – à programmer

- Interconnecter les réseaux de manière à éviter les situations de tension et les besoins d'approvisionnement par citerne
- Connaissance du réseau et maillage sur le territoire : Recherche de fuites et gestion patrimoniale du réseau ; Identification des linéaires en mauvais état ; Réfection des conduites et des canalisations d'eau potable

2) Améliorer les réseaux d'assainissement et réaliser un schéma directeur assainissement – à programmer

Un Schéma Directeur d'assainissement comprend un diagnostic de l'assainissement collectif sur le territoire, des ouvrages de collecte des stations d'épuration et du réseau de transport des eaux usées. Il doit permettre d'aboutir à une cartographie des zones d'assainissement et à une priorisation des travaux engagés en fonction des enjeux.

Accompagnements à destination des professionnels :

- CMA : préconisations sur la limitation des rejets, séparateurs, pré-traitements, produits, etc.

Coût financier :



Schéma directeur : en moyenne 75 k€ par action selon AERMC - variable !) + environ 45 k€ étude

Moyens humains :



1 ETP sur la ressource & réseaux eau et assainissement

Aides et subventions :

Agence de l'Eau

Aide - Améliorer la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie - Accompagner la désimpermeabilisation par déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation, prise en charge entre 30% et 70% pour des études et des travaux.



https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6992/fr/aide-ameliorer-la-collecte-des-eaux-usees-et-le-fonctionnement-des-reseaux-d-assainissement-par-temps-de-pluie



Porteur :
CCVT



Partenaires :
SPL, SILA



Cibles :

Collectivités
Particuliers
Entreprises s



À partir de 2026

Action n°8 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

B/ Gérer les besoins et prélèvements sur la ressource



À venir : étude sur les volumes prélevables – Cette étude déterminera les actions à mener par la suite.

1) Connaître la capacité de la ressource locale et anticiper les besoins futurs – en cours

- Finaliser l'étude des volumes prélevables, renforcer les actions basées sur les résultats de l'étude pour une meilleure gestion de la ressource en eau
- Anticiper et encadrer l'augmentation des besoins : Modéliser les besoins futurs et les capacités d'augmentation des prélèvements des stations de production d'eau potable en prenant en compte les périodes de sécheresse plus intense et en élaborant des scénarios en lien avec l'évolution climatique
- Intégrer le niveau de disponibilité de la ressource en eau et les capacités épuratoires dans les choix d'aménagement urbain et l'ambition de développement global du territoire en prévoyant, le cas échéant, la mise à niveau des infrastructures. [SCoT]
- Prévoir la diversification des outils et des modes de stockage de l'eau face à l'évolution de la ressource, pour garantir une alimentation en eau potable du territoire. [SCoT]

2) Améliorer la gouvernance sur la ressource en eau – à programmer

Renforcer la prise de conscience des impacts du changement climatique sur la ressource en eau

- Partager à l'échelle de l'EPCI les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et au changement climatique : Communication et sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau

Améliorer la coordination entre les acteurs pour gérer les conflits d'usage

- Structurer un groupe local d'échange avec tous les acteurs concernés
- Intégrer les résultats des études dans les stratégies locales de gestion des ressources hydriques.
- Engager une réflexion sur l'évolution de la tarification de l'eau (tarification progressive par exemple), en lien avec l'évolution de la ressource et des demandes



Coût financier :



Moyens humains :

1 ETP sur la ressource & réseaux eau et assainissement



Aides et subventions :

Aide AERMC - Améliorer la connaissance de la situation quantitative, jusqu'à 70% pour des stations de mesures des débits et des dispositifs de mesure des prélèvements.

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6940/fr/aide-ameliorer-la-connaissance-de-la-situation-quantitative



Porteur :

CCVT : mobilisation des études nécessaires et des partenaires techniques



Partenaires :

SPL, SILA









Cibles :

Collectivités
Particuliers
Entreprises s



Étude volumes prélevables : pour fin 2024 / 2025 (hors Grand Bornand)

B. Services publics du quotidien		
B.4 Améliorer la coopération sur la gestion de la ressource en eau		
Action n°9 – Limiter les consommations en eau des acteurs du territoire		
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations d'eau - Actions de récupération d'eau de pluie 		
 NC	 NC	 NC
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ		RÉFÉRENT INTERNE
Sensibilisation du grand public Relais de communication Subvention Coordination avec les communes & agence de l'eau		Chargé de mission habitat Chargé de mission PCAET
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS	
Actions des partenaires et compétence eau & assainissement SCoT / SAGE / Contrat de bassin Fier et Lac	N°9 – Approvisionnement en eau potable	
	Action Phare : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les particuliers à réduire leurs consommations • Développer la récupération des eaux dans l'aménagement 	
INDICATEURS		
	Nombre de cuves par type de public État de tension sur la ressource en eau, niveau de sécheresse (VigiEau) Prélèvements totaux annuels (évolution de)	
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE		
A/ Accompagner la réduction des consommations B/ Développer les solutions de récupération		

La loi prévoit le transfert de la compétence aux CC pour le 1/01/2026. Des études sont actuellement en cours ou prévues par la CCVT dans le cadre de ce transfert de compétence. Les actions présentées ici s'inscrivent donc dans ce contexte, à travers notamment de Schémas directeurs Assainissement et Alimentation en Eau Potable. Un certain nombre d'actions découle donc de l'élaboration de ces schémas directeurs, ainsi que de la finalisation de l'étude aux volumes prélevables, en cours.

Action n°9 – Limiter les consommations en eau des particuliers



A/ Accompagner la réduction des consommations

À venir : prise de compétence eau & assainissement d'ici le 1er janvier 2026 & étude sur les volumes prélevables

1) Accompagner les particuliers à réduire leurs consommations – à programmer

- Diffusion de supports de communication différenciant les usages « standards » des usages « excessifs », par voie d'affichage dans tous les bâtiments publics occupés ou loués à des tiers, par un travail avec les bailleurs sociaux, via les bulletins communaux et intercommunaux ou par une diffusion dans les boîtes aux lettres, etc.
- Fourniture d'un kit de réduction des usages (mousseurs, nudge pour fermer le robinet, etc.) pour tous les habitants qui en font la demande, en organisant une campagne de communication importante

Les actions concernant la réduction des consommations d'eau des différents secteurs sont indiquées dans les actions sectorielles.

Coût financier :



Kit de réduction des consommations d'eau : env. 20€/kit, soit 20k€ pour équiper 1000 logements



Moyens humains :

Aides et subventions :

Appel à projets "Accompagner la sobriété en eau des acteurs économiques (hors agricoles)", prise en charge de 30% à 50% en fonction de la taille de l'entreprise.

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_119253/fr/appel-a-projets-accompagner-la-sobriete-en-eau-des-acteurs-economiques-hors-agricoles



Aide - Réduire les prélèvements d'eau, prise en charge de 50% à 70% pour des études et travaux (économies d'eau sur l'eau potable, pour les usages agricoles et industriels, pour la création d'ouvrages de substitution)

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7141/fr/aide-reduire-les-prelevements-d-eau

Porteur :



1 : CCVT ; SILA ; SPL
2 : CA & acteur agri
3 : CCI / CMA
4 : CCVT & OIT, communes



Partenaires :

Agence de l'eau
Communes



Cibles :

Grand public, agriculteurs, entreprises



Actions de sensibilisation : ponctuelles – sur toute la durée du plan d'actions
Kits d'économie : selon opportunités
Actions pour les entreprises : tout au long du plan d'actions

Action n°9 – Limiter les consommations en eau des particuliers



B/ Développer les solutions de récupération

1) Faciliter la récupération des eaux dans les logements – à programmer

- Subventionner et organiser la vente de cuves de récupération des eaux de pluie, accompagnées d'un guide et de conseils, en articulation avec la vente de composteurs
- Récupération des eaux grises : à imposer dans les PLU pour la construction neuve

2) Développer la récupération des eaux dans l'aménagement – à programmer

- Expérimenter sur la réutilisation des eaux traitées, par exemple pour l'arrosage des espaces verts, le curage des canalisations et les travaux de voirie.
- À terme, et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, les restrictions sur l'utilisation de l'eau pourraient être étendues à certains usages industriels et agricoles, comme l'irrigation ou le nettoyage de voiries permettant aux collectivités, aux agriculteurs et aux industriels de diminuer la consommation d'eau potable.

3) Communiquer auprès des différents acteurs sur les accompagnements et subventions possibles – en cours

Pour les entreprises (CCI/CMA)

- Cuves de récupération : aides Tremplins, nécessite un projet à 10 000€ et aide à 50%

Pour les agriculteurs (CA)

Coût financier :

Cuves de récupération : prix très variables 200€, 1 500€, voire plus pour les gros volumes enterrés, réfléchir plutôt à un volume financier de subventions (par exemple : jusqu'à 200€/ménage et jusqu'à 50% prix de la cuve)



Moyens humains :

Aides et subventions :

Les aides Tremplin pour les entreprises (mais nécessite un projet à 10 000€ et aide à 50%)

Aide - Réduire les prélèvements d'eau, prise en charge de 50% à 70% pour des études et travaux (économies d'eau sur l'eau potable, pour les usages agricoles et industriels, pour la création d'ouvrages de substitution)



https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7141/fr/aide-reduire-les-prelevements-d-eau



Porteur :

CCVT



Partenaires :

Agence de l'eau
Communes
CCI & CMA



Cibles :

Grand public, agriculteurs, entreprises





C. Adaptation des activités économiques



C. Adaptation des activités économiques






C.1 Accompagner les évolutions des entreprises face aux nouveaux enjeux

Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Inciter les entreprises à mettre en place une démarche durable
- Réduire l'impact environnemental des entreprises du territoire
- Former les artisans aux enjeux de la rénovation, dispositifs, etc. et encourager l'écoconstruction

 Gains en matière de GES	 -15% (2019-2030) sur le secteur tertiaire	 NC
---	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Animation de temps d'échanges
Relais vers la CCI et la CMA

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Programmes d'accompagnement de la CCI, CMA, pour les entreprises
Actions menées sur les sujets de développement économique par la CCVT
Stratégie économique

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

Stratégie économique de la CCVT



Action Phare : Accompagner la mutualisation des biens et des services entre les entreprises

INDICATEURS



Nombre de temps de mobilisation organisés
Indicateurs CCI / CMA
Nombre d'accompagnements CCI/CMA

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Accompagner et soutenir les entreprises dans les démarches durables
B/ Mettre en place des exigences environnementales pour le développement des Zones d'Activités Économiques
C/ Développer et structurer les filières économiques locales pour répondre aux besoins locaux

Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises

A/ Accompagner et soutenir les entreprises dans les démarches durables



1) Mobiliser les entreprises du territoire – à programmer

Organiser des temps d'échanges et de rencontre des acteurs

- Organiser des temps d'échanges et de rencontres des acteurs (entreprises, commerces, établissements, associations de commerçants et clubs d'entreprises, etc.)
- Rencontres thématiques, pouvant déboucher sur des partenariats, temps de sensibilisation sur les sujets environnementaux, etc.
- Valoriser les regroupements d'entreprises dans les zones d'activités pour mobiliser les acteurs et organiser des temps de rencontre et de sensibilisation

Relayer les dispositifs de mise en réseau de la CMA/CCI : CCVT en relais de communication

- Communiquer sur les dispositifs existants ou les événements de la CCI et de la CMA

2) Accompagner les entreprises dans leurs démarches – en cours

Adaptation au changement climatique :

- Sensibilisation sur les impacts du changement climatique, notamment sur la chaleur (confort d'été), la ressource en eau et les pratiques de mobilité
- CCI : sensibilisation / en cours de définition pour les outils d'accompagnement
- CMA : diagnostic sobriété hydrique et diagnostic adaptation (pour 2026)

Transition énergétique :

- Accompagnements portés par la CCI et la CMA sur les thématiques énergie / mobilité / ENR / eau, etc. à travers leurs leviers de formation, sensibilisation et accompagnement des entreprises

3) Accompagner la mutualisation des biens et services entre les entreprises – à programmer

- Communiquer sur les accompagnements « déchets » et « éco-conception » portés par la CCI et la CMA
- Mobiliser les dispositifs d'Innovalés sur l'animation économique (yc éco circulaire)
- Encourager à la mutualisation des services dans les ZA (parkings, salles, resto, etc.) et du matériel (engins par exemple)

2) Sensibiliser les entreprises à la réduction des consommations d'eau – en cours

- Accompagnements proposés par les CCI/CMA pour les entreprises et les artisans : diagnostic des consommations d'eau (type diagnostic flux) et préconisations d'actions.
- Relayer le travail des Chambres consulaires (CCI et CMA) et de l'Agence de l'Eau pour l'accompagnement et la sensibilisation sur le territoire et accompagner au montage de dossiers d'aides.

Coût financier :



Budget CCI / CMA
Coût de com pour la CCVT

Moyens humains :







CCI : pas de besoin de conventionnement
CMA : peut fonctionner en convention

Aides et subventions :



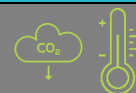
Financement ADEME pour la CCI et la CMA

Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises

 Porteur : 1 : CCVT 2 & 3 : CCI/CMA	 Partenaires : 1 : CMA, CCI 2 & 3 : CCVT, Innovales	 Cibles : Entreprises
 2026		

Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises

B/ Mettre en place des exigences environnementales pour le développement des pôles d'activités



Stratégie économique : – en cours

Axe 4 – Optimiser les espaces économiques : Améliorer la qualité des espaces économiques pour mieux structurer l'activité économique sur le territoire et mieux répondre aux besoins des entreprises locales

1) Définir un règlement de zones d'activité intégrant des exigences pour un aménagement exemplaire des extensions, renouvellement et nouvelles zones :

- Prendre en compte de manière exemplaire et systématique (réglementation) la dimension environnementale et paysagère dans les différents projets de création ou d'extension
- Instaurer des règles de construction performantes des bâtiments, de gestion de la ressource en eau (récupérateurs, infiltration à la parcelle, équipements économes), de la gestion des déchets, de production d'énergie renouvelable, éclairage, etc.
- Instaurer des règles ambitieuses pour limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols dans les nouveaux projets en zone d'activité : végétalisation des espaces, matériaux perméables, parkings perméables
- Instaurer des règles sur la mobilité pour les projets neufs et élargir à l'ensemble de la zone d'activité la réflexion lors des projets d'extension : équipements en espaces de stationnement vélo sécurisés, douches mutualisées, bornes IRVE, etc.
- Mobiliser les entreprises concernées pour mettre en place des solutions partagées : covoiturage, transport collectif (type navette), etc.

2) Poursuivre la mise en œuvre des démarches durables partagées avec les entreprises dans les zones d'activités existantes :

- Dans le cadre de la compétence d'aménagement des ZA de la CC : engager des travaux de végétalisation des sites, améliorer la performance et la gestion de l'éclairage public
- Engager une réflexion autour de la mobilité dans les zones d'activité existantes

3) Mettre en place une démarche de planification stratégique des zones d'activités en se basant sur l'analyse du foncier disponible et des besoins, en tenant compte des dynamiques des autres EPCI :

- Créer dans la continuité de l'existant
- Améliorer si besoin les réseaux numériques (fibres)
- Favoriser les zones de biodiversité (talus ZA etc)



Coût financier :



Moyens humains :



Aides et subventions :



Porteur :
CCVT & Communes



Partenaires :



Cibles :
CCVT et entreprises



Selon SCoT et PLU

Action n°10 – Accompagner la transition des entreprises

C/ Développer et structurer les filières économiques locales pour répondre aux besoins locaux



1) Former les acteurs du BTP aux enjeux du bâtiment durable et de l'éco-construction

- Promouvoir les formations RGE et renvoyer vers la CMA les entreprises souhaitant être RGE, etc.
- Retours d'expérience à organiser : enduits terre/paille en intérieur ; événements à créer
- Développer les liens avec la REP PMCB (filiale de gestion des déchets du bâtiment) qui doit aider à développer le réemploi de matériaux de construction (déconstruction propre)

2) Appuyer le développement des filières construction bois

- Relayer les accompagnements du Pôle excellence bois + ASDER + INES (PV, rôle de formateur, en Savoie)

3) Agir avec le secteur immobilier et bancaire

- Notamment pour le PV et la rénovation.
- Objectif auprès des banques : financer des projets. Mobiliser les acteurs locaux (CCI, en partenariat avec la banque populaire pour des prêts à taux bonifiés.)



Coût financier :



Moyens humains :

Service développement économique CCVT



Aides et subventions :

Porteur :



CCVT : relais auprès des acteurs et entreprises

CCI, CMA



Partenaires :

Communes, CCVT, ASDER, INES, PEB



Cibles :

Cibles de l'actions



C. Adaptation des activités économiques



C.4 Adaptation de la filière sylvicole

Action n°11 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Connaître la forêt et coordonner l'action des différents acteurs, dans une optique de maintien des filières face au changement climatique
- Mettre en œuvre avec les propriétaires et exploitants forestiers les structures et pratiques pour une gestion durable
- Mobiliser les propriétaires privés



NC



NC



Adaptation des espaces forestier, limitation des dépérissements

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Relais de communication auprès des communes et propriétaires forestiers
Animation de temps d'échanges ; Accompagnement des communes
Contractualisation et mise en place de la charte forestière

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission Natura 2000 et Pastoralisme

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Accompagnements réalisés par l'ONF, le CRPF & la CA auprès des propriétaires forestiers
Charte forestière

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°16 – Bois énergie



Action Phare : Mettre en place la charte forestière et les actions qui en découlent

INDICATEURS



Surface d'îlots d'avenir : indicateurs ONF : état de la santé des forêts
Mise en place d'une ASA intercommunale sur le territoire
Nombre d'accompagnements réalisés
Indicateurs de la Charte Forestière

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Accompagner l'adaptation de la forêt face aux conséquences du changement climatique
B/ Mobiliser les outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques auprès des propriétaires forestiers pour préserver la valeur de la ressource
C/ Participer au développement d'un marché local pour l'approvisionnement des différentes filières en préservant durablement la ressource

Une **charte forestière** est en cours d'élaboration, elle sera le document opérationnel sur la gestion des espaces forestiers et de la participation de la CCVT dans la filière sylvicole. La signature est prévue mi-2025.

Action n°11 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

A/ Accompagner l'adaptation de la forêt face aux conséquences du changement climatique



1) Favoriser les essences adaptées au changement climatique – en cours

Réaliser un état des lieux sur l'aspect sanitaire des forêts

- Avoir un état des lieux sur l'aspect sanitaire des forêts (probablement réalisé lors de l'étude de vulnérabilité sur le risque feu de forêt qui doit être lancée fin 2024)

Identifier les maladies et ravageurs présents sur le territoire et mettre en place avec les partenaires des actions de lutte (expérimentation d'essences, etc.)

- Plantations test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de références (îlots d'avenir) -> expérimentation en cours à l'écomusée (forêt-école), expérimentations qui s'inscrivent dans le temps long
- Appui sur les études menées sur les essences locales adaptées, les populations ayant développé des résistances, etc. et le travail de synthèse réalisé pour la Charte Forestière
- Le Département de Santé des forêts piloté par la DRAAF réalise un bilan annuel, le CEN intervient plus largement sur l'état écologique des forêts.
- Sensibilisation des élus, notamment sur les besoins de remplacement d'essences

2) Garantir la gestion durable des forêts publiques – en cours

Renouvellement de la Charte Forestière de Territoire :

- Création d'un axe sur l'adaptation / résilience peuplements ;
- Communication et conflit d'usage (grand public / exploitation) mis en évidence, avec l'essor des pratiques tourisme estival (VTT, trail, etc.) ;
- Poursuivre en partenariat avec l'ONF des aménagements forestiers : feuille de route de la gestion durable des forêts publique et intégrer les enjeux d'équilibre sylvo-cynégétiques

3) Préserver la valeur de la ressource – à programmer

- En partenariat avec le Pôle excellence Bois (privé) et les COFOR (public), sensibiliser pour l'usage du bois scolyté qui conserve ses qualités mécaniques
- Identifier des solutions de financement, à travers le déploiement du dispositif Sylv'ACCTES sur le territoire ; compensation carbone avec des entreprises locales (ex. Fond de dotation Fournier / botanic pour le financement + fonds de dotation Montagne Vivante)



Coût financier :

Adhésion aux COFOR : 400 € pour la CCVT
Adhésion des communes aux COFOR



Moyens humains :

1 ETP Forêt ?
Conventionnement avec le CRPF (déjà en cours côté COFOR pour la charte)

Aides et subventions :

Sylv'ACCTES



Aide ADEME forêts
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier>

Porteur :

1 : CRPF / ONF ; COFOR
2 : CCVT

CCVT: Suivi des actions menées et coordination avec les communes ; appui pour l'organisation des formations des élus



Partenaires :

Communes / CCVT
Chambre d'Agriculture ; CEN
Département de santé des forêts
Écomusée
COFOR



Cibles :

Gestionnaires et propriétaires forestiers



2026-2027

Action n°11 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

B/ Mobiliser les outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques auprès des propriétaires forestiers pour préserver la valeur de la ressource



1) Encourager et accompagner les propriétaires privés dans la gestion forestière – à programmer

Mobiliser les professionnels :

- Poursuivre et communiquer sur l'accompagnement du CRPF auprès des propriétaires forestiers (outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques). Mutualiser avec les actions déjà menées et en cours au titre des espaces naturels / Natura 2000 et Pastoralisme.
- Poursuivre la mobilisation autour des associations de propriétaires forestiers pour encourager les propriétaires à mettre en place une gestion forestière mutualisée (facilitation de l'exploitation, des accès, etc.) et encourager leur création (ASA, ASL, ASGF, etc.)

Se positionner en relais et facilitateur :

- Communiquer sur l'outil "la forêt bouge" auprès des propriétaires et les accompagner dans l'utilisation (mettre en place des sessions de formation pour les volontaires)
- Communiquer et relayer les documents de la nouvelle charte "Forestiers engagés"
- Réflexion sur la mise en place d'une aide au niveau de la CCVT "Ma Prime Forêt" pour inciter les propriétaires forestiers à gérer activement leurs parcelles.

2) Mobiliser les outils techniques et législatifs pour lutter contre le morcellement de la forêt – à programmer

Devenir un territoire à animation foncière forestière :

- Création d'une bourse foncière forestière locale en partenariat avec « La forêt bouge », communiquer auprès des propriétaires et organiser des réunions d'information.
- Promouvoir le site internet « La Forêt Bouge » (boîte à outils/un site de services à destination des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière forêt-bois)

Accompagner les communes :

- Mettre en place un accompagnement pour encourager les communes à faire valoir leurs droits de préemption, de préférence lors de la vente de parcelles forestières
- Communication des communes envers leurs administrés pour les informer de leur possible perte de propriété s'ils ne se sont pas manifestés pendant 20 ans (biens sans maîtres) + mentionner le dispositif "Forêts orphelines" de Sylv'ACCTES

Coût financier :



conventionnement CRPF (estimation, - faire devis : prise en charge partielle environ 3k€/an)

Prime CCVT (en réflexion)



Moyens humains :

Conventionnement CNPF

Aides et subventions :

Aides de la région AURA pour la réalisation de travaux sylvicoles.



Union Forestière > syndicat départemental, section sur les vallées de Thônes. Représente les intérêts des propriétaires

CRPF > formation et conseil, gestionnaires.



Porteur :
COFOR, CCVT



Partenaires :
CRPF / ONF / COFOR / UFP



Cibles :
Cibles de l'actions



2026

Action n°11 – Accompagner l'adaptation de la filière sylvicole

C/ Participer au développement d'un marché local pour l'approvisionnement des différentes filières en préservant durablement la ressource



1) Assurer la connexion physique de la ressource au besoin – à programmer

- Interroger les besoins en bois : quels usages ? quelles alternatives ? quels gains/pertes pour les alternatives ? (bois-énergie, bois construction)
- Mettre en œuvre les schémas de desserte des communes (création de pistes et de routes forestières) et s'assurer de la cohérence des schémas avant la réalisation des travaux
- Sensibiliser les collectivités aux enjeux et intérêts du bois énergie et mobiliser la ressource locale (FIBOIS, COFOR)

2) Assurer les différentes demandes – à programmer

Accompagner les professionnels :

- Travailler avec la MFR sur la sensibilisation des futurs bûcherons sur les conflits d'usage et les enjeux forestiers locaux (climat, équilibre gibier, etc.)
- Communiquer avec le pôle excellence bois sur les besoins de main d'œuvre (bûcherons) et les offres de formation sur/autour du territoire
- Créer un groupe de rencontres pour favoriser la coordination et la médiation autour des différents usages et acteurs concernés (randonnée, chasse, production forestière, préservation des milieux naturels et des espèces, etc.)

Réaliser un plan d'approvisionnement territorial pour identifier et étudier les flux de bois (bois d'œuvre, bois énergie) et assurer un approvisionnement local, notamment pour la ressource en bois énergie

3) Participer à la structuration de la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local – à programmer

Valoriser les certifications de qualité :

- Encourager les Entreprises locales à s'engager dans les labels existants type Bois des Alpes (inscriptions dans les marchés publics), certification « En plus A1 Production » pour les pellets (action prévue dans la CFT, pour proposer un modèle de clause vérifiée juridiquement)
- COFOR : formation des élus sur la formation bois + options de mise en œuvre (bois local, certifications), accompagnement au CCTP
- Annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois (COFOR et PEB (info public et privé))

Accompagner l'installation des équipements structurants :

- Accompagner et suivre les réflexions sur la centrale locale de broyage et stockage du bois scolyté
- Suivre la dernière scierie du territoire dans ses projets

Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement locaux : Entre d'une part commune et scierie AGNELLET SARL pour la commercialisation de leur bois communaux, et d'autre part entre la scierie et entreprises locales de construction

Coût financier :



NC
(partenaires)+
Plan Appro
territorial
(environ 30 k€ -
faire devis)



Moyens humains :

Aides et subventions :

DETR :
bonification
(10%) sur le lot
bois si bois local



BPI France –
Fond Bois III -
Développer la
filière bois et
matériaux
biosourcés

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a27c-aap-du-fonds-bois-iii/>



Porteur :

1 & 2 : SYANE ; Pôle excellence Bois ; FIBOIS
3 : SYANE / COFOR pour la sensib ;
Communes et CCVT



Partenaires :

FIBOIS
COFOR
Pôle excellence Bois



Cibles :

Communes, entreprises de
la filière bois



C. Adaptation des activités économiques



C.2 Accompagner l'adaptation et la diversification du secteur agroalimentaire

Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Accompagner la filière élevage dans une démarche durable
- Réduire l'impact des exploitations
- Accompagner les exploitations dans leurs évolutions

 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
---	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Relais de communication études sur la ressource en eau
 Relais de communication, facilitateur
 Suivi des démarches
 Mise en œuvre du PAT

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial
 Chargé de mission pastoralisme
 Responsable Développement

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Programme Alimentaire Territorial
 Accompagnements réalisés par la Chambre d'agriculture
 Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis
 Projet agro-environnemental et climatique Fier-Aravis

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°1 - biodiversité



Action Phare : Valoriser les productions locales en coopération avec les territoires voisins

INDICATEURS



Nombre d'agriculteurs accompagnés dans des démarches durables (indicateurs CA)
 Émissions de GES et de NH3 associées à l'agriculture (données observatoire)
 Nombre d'exploitations engagées dans une démarche durable
 Indicateurs CA : nombre d'exploitations sur le territoire
Indicateurs du PAT

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Accompagner le maintien, voire le développement, de la filière agricole locale et des productions spécifiques
 B/ Inciter à la mise en place de pratiques d'élevage pour l'adaptation de la filière et la réduction des impacts climatiques de la filière agricole
 C/ Permettre la diversification des productions sur le territoire et développer les approvisionnements en circuit-court

Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants

A/ Accompagner le maintien, voire le développement, de la filière agricole locale et des productions spécifiques



1) Prendre un rôle de coordinateur et de facilitateur – à programmer

- Sensibilisation et acculturation aux bons comportements : Acculturation de toute la population (touristes, locaux, scolaires) pour les bons comportements en espaces agricoles (avec sanctions si éducation inefficace) = création d'une brigade verte
- Être le lien entre les collectivités et l'agriculture : Renforcer la coordination entre les collectivités et les agriculteurs pour anticiper et résoudre les problèmes liés à l'eau et aux ressources

2) Accompagner la pérennité de la filière – en cours

Accompagner la vie des exploitations sur le territoire – CA :

- Accompagner l'installation des agriculteurs sur le territoire et la transmission des exploitations.
- Inciter et accompagner les échanges de parcelles pour favoriser la proximité du siège d'exploitation et limiter le morcellement.
- Logement des salariés : inciter les collectifs d'agriculteurs à constituer des projets de logement collectif

Préservation du foncier agricole :

- Poursuivre les actions de gestion du foncier pastoral engagées dans le cadre du plan pastoral territorial Fier-Aravis.
- La CA porte des actions d'accompagnement sur le foncier agricole.

Accompagner le développement de la filière agricole, avec les outils de la CCVT :

- Mettre en place le Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis : nouvelle programmation 2022-2026 et financement de fonctionnement pour valoriser le pastoralisme et les exploitants du territoire
- Poursuite de l'animation de l'Alpage École et les expérimentations en lien avec l'adaptation aux changements climatiques

Coût financier :



Budget CA
NC (temps interne + partenaires) + PPT Fiers - Aravis

Moyens humains :



Chargé de mission à la CCVT
Moyen CA

Aides et subventions :

Aides CA :
Réaliser des études agricoles et des états des lieux :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4c0-etudes-agricoles-et-etat-des-lieux/>



Accompagner l'installation de porteurs de projets en agriculture

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/d23-accompagner-l'installation-de-porteurs-de-proj/>

Porteur :

1 : CCVT
2 : SAFER ; Comité Agricole ;
Chambre d'agriculture SMB ;
CCVT
CCVT : rôle de coordination et mise en place du PPT Fier Aravis, alpage école



Partenaires :

SEA (pour les alpages uniquement) ; SIR ; UPRF ; CA



Cibles :

Agriculteurs



En cours

Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants

B/ Accompagner à la mise en place de pratiques en faveur de l'adaptation de la filière



1) Accompagner l'adaptation de la filière agricole – en cours

Accompagnement des exploitants – CA :

- Organisation de journées thématiques, de sessions de démonstration, de formations, en lien avec les actions menées par la CA ; Conseillers agriculture bio, maraîchage, fourrage
- Adaptation des pratiques : installation de cuves quand cela est pertinent à moyen et long termes, accompagner les réflexions sur l'évolution des cheptels

Intervenir comme relais de communication auprès des exploitants :

- Organisation de visites d'exploitations exemplaires, etc., par la CA, au cas par cas (possible sur demande de la CC)
- Communiquer auprès des agriculteurs sur les accompagnements proposés par la CA et partenaires du monde agricole

2) Encourager les mesures agro-environnementales et climatiques – en cours

Mobiliser les exploitants et les pratiques

- Mettre en œuvre le projet agro-environnemental et climatique Fier-Aravis (maintien ou amélioration des pratiques pastorales favorables à la biodiversité, sur le périmètre des sites Natura 2000 des Aravis, de la Tournette et du plateau de Beauregard)

3) Inciter à la réduction des impacts avec la CA – en cours

- Réalisation de diagnostic de durabilité des exploitations (adaptation, GES (CAP2ER), etc.)
- Accompagnement à la mise en place de projets d'ENR (à la demande) : Formations collectives et individuelles, pour accompagner le positionnement sur le projet (photovoltaïque ; en toiture) et les modalités de raccordement ; méthanisation à l'échelle d'une exploitation (notamment résoudre pb des effluents : lisier, petit lait)
- Accompagnement à la création d'un groupement d'achat
- Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des performances énergétiques de leur exploitation : financement du séchage solaire en grange des fourrages et paille ; récupération de chaleur, pré refroidisseur, chauffe-eau solaire, chaudière biomasse, etc.
- Accompagner les exploitations dans l'optimisation de la gestion des effluents agricoles et dans l'émergence ou l'identification d'une filière de valorisation du lactosérum

Coût financier :



Budget CA
Budget dédié au PAEC + temps interne (0,5ETP avec le PPT)

Moyens humains :



Chargé de mission à la CCVT
Moyen CA

Aides et subventions :



AERMC : Aide – Lutter contre les pesticides et les pollutions azotées agricoles, prise en charge de 50% à 70% pour des investissements, animations, amélioration des pratiques, etc.
Prise en charge d'accompagnements par la CA

Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants

3) Accompagner à la réduction des consommations d'eau des agriculteurs – *en cours*

- Organiser avec la Chambre d'agriculture des événements ou des opérations de sensibilisations des agriculteurs sur les usages de l'eau, la préservation des captages, le ruissellement, etc.
- Relayer les outils de communication, les retours d'expérience positifs, les événements et les formations organisées par la chambre d'agriculture
- Conventionner avec la CA pour mettre en place un diagnostic eau pour les agriculteurs



Porteur :

1 : CA & CCVT en relais
 2 : CA, partenaires agricoles
CCVT : mise en place du PAEC, relais



Partenaires :

CCVT, Département



Cibles :

Agriculteurs



Tout au long du PCAET
 PAEC selon les délais de contractualisation

Action 12 - Accompagner la filière agricole et assurer une alimentation durable aux habitants

C/ Permettre la diversification des productions sur le territoire et développer les approvisionnements en circuit-court



1) Mise en œuvre du PAT et accompagner la diversification des productions agricoles – programmée

Engager une réflexion sur les besoins du territoire, dans le cadre du PAT :

Quelles filières développer ou soutenir, comment reterritorialiser l'alimentation ?

Accompagner des projets de maraîchage :

- Favoriser des modèles économiques durables et étant en capacité de fournir la restauration collective locale
- Inscrire des zonages favorables et spécifiques dans les PLU
- Créer des opportunités foncières pour l'installation de producteurs en diversification : *Identification de foncier susceptible d'accueillir des producteurs en diversification ; Mise en relation et conventionnement entre propriétaires et producteurs candidats à l'installation ;*
- Renforcer le lien entre les filières et les écoles, s'ouvrir à d'autres filières (arboriculture, apiculture)

2) Valoriser les productions locales en coopération avec les territoires voisins – à programmer

Communiquer et former :

- Poursuivre les actions de communication autour de la consommation locale (communication, sensibilisation, cartographie des producteurs, mobilisation des commerçants du territoire, etc.)

Agir sur la restauration collective :

- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la réglementation sur la restauration collective en rapprochant les producteurs, en facilitant les achats, etc.
- Mobiliser les outils (Agrilocal ; Produits locaux 74 ; la bio d'ici, etc.)

Développement des points de vente et accompagnement à la création des lieux, en coopération avec les collectivités voisines, pour assurer une diversité des productions :

- Selon solutions identifiées : Mise à disposition d'un local communal, soutiens aux initiatives, etc.
- Valoriser la marque Saveurs des Aravis et renforcer le réseau

Coût financier :

Budget PAT (environ 25 000 € TTC de prestations extérieures + 0.5 ETP sur 2 ans (pilote et élaboration du diagnostic en interne))



Moyens humains :

Aides et subventions :

Aide CA (avec PVD) :

Identifier le potentiel alimentaire de son territoire

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8d88-identifier-le-potentiel-alimentaire-de-son-ter/>

Accompagner la création ou la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT)



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2ea9-accompagner-la-creation-ou-la-mise-en-oeuvre/>

Accompagner l'émergence de circuits courts et de filières de proximité

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a1be-accompagner-lemergence-de-circuits-courts-et/>



Porteur :

1 : CCVT
2 : CCVT, communes



Partenaires :

1 : CA
2 : Partenaires agricoles



Cibles :

Grand public, agriculteurs



Réalisation du PAT : 2025-2026

C. Adaptation des activités économiques



C.3 Maintenir une activité touristique, éco-responsable et locale

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Organiser une stratégie globale du territoire pour une activité touristique durable
- Mieux répartir les flux touristiques sur tout le territoire, pour limiter les impacts
- Réduire l'impact environnemental des stations et activités de pleine nature
- Mettre en avant les activités durables dans l'activité touristique
- Augmenter l'offre d'hébergements durables et limiter le recours à la voiture sur place



Économies d'énergie attendues



RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Coordination avec les OT, organisation et animation
Relais de communication, accompagnement technique
Mise en œuvre du référentiel Qualité Tourisme en interne
Participation au développement de solutions de mobilité

RÉFÉRENT INTERNE

/

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Dispositif Espace Valléen des Aravis 2021-2027
Référentiel Qualité Tourisme

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N° 11 – entreprises
N°6 &7 – mobilité
N°9 & 10 sur la ressource en eau



Action Phare : Développer une offre de tourisme sans voiture

INDICATEURS

Nombre d'accompagnements et nombre de labels obtenus pour les hébergements
Nombre de participants aux temps de sensibilisation sur la gestion des déchets
Nombre de sites équipés pour l'accueil des cyclistes et part des sites (en %)
Fréquentation des différents sites
Indicateurs « Espace Valléen »
Mise en place d'une gouvernance locale



Autres documents :

Indicateurs « Espace Valléen »

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- A/ Création d'une politique touristique à l'échelle de l'EPCI sur le tourisme
- B/ Continuer à réduire l'impact environnemental de l'activité touristique
- C/ Accompagner au changement de pratiques chez les professionnels
- D/ Développer une offre de mobilité sans voiture
- E/ Valoriser le patrimoine pour éduquer à l'environnement

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques



A/ Création d'une politique touristique à l'échelle de la CCVT

1) Création d'un observatoire à l'échelle de l'EPCI sur le tourisme – en cours

Mise en place d'un observatoire de la fréquentation touristique :

- Avec l'opérateur G2A (hébergement, sur la base des sites marchands) + bilans de fin de saison sur les stations + bas de vallée de Thônes ; Retombées éco : partenariat Crédit Agricole pour le suivi des dépenses et retombées économiques locales.
- Pour identifier les situations de surtourisme, avoir une base plus solide pour la répartition des touristes sur le territoire, tout en ne reportant pas le problème ailleurs, secteurs en difficulté, flécher les types d'activités à maintenir ou non. -> aide les choix de dev. touristique.)

Assurer l'offre pour être cohérent avec les évolutions nécessaires, ajustements de stratégie / activité

- Communiquer et réfléchir avec l'ensemble des acteurs sur la répartition possible des touristes ; questionnement de la cible des touristes (clientèle française / locale ; moins de moyens mais doit être un focus principal dans l'optique climat)

2) Accompagner et conseiller le secteur touristique – programmée

Dispositif Espace Valléen des Aravis 2021-2027 (le territoire profite de financements pour soutenir des projets visant la diversification touristique et l'adaptation aux changements climatiques : mobilité, transition, diversification)

- Définir une instance de gouvernance de la stratégie touristique à l'échelle de la CCVT.
- Dans le cadre de la stratégie touristique, identifier et mettre en place des actions communes (ex. carte touristique récente) sur la communication et le parcours client sur le territoire.
- Valoriser la marque commune sur 3 EPCI (GA / CCVT/ sources du lac) Ancey Mountains avec COPIL inf. pour le financement d'actions communes et développer des filières correspondant à un bassin de fonctionnement plus large que la CC.
- Orienter les afflux touristiques sur l'ensemble du territoire, sans créer de problèmes dans des lieux aujourd'hui préservés, à travers la communication et mettre en place d'un schéma « Découverte du territoire »



Coût financier :

Selon mesures qui en découlent



Moyens humains :

Co-pilotage : chargés de missions de la CCVT et Offices de Tourisme



Aides et subventions :

Dispositif Espace Valléen des Aravis



Porteur :

CCVT & OT : observatoire, Dispositif Espace Valléen



Partenaires :

Professionnels du tourisme, office, SATELC, SAEM Le Grand-Bornand ; C voisins, ;Département, Région



Cibles :

Communes, stations, professionnels du tourisme



A partir de 2025/2026

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques



B/ Continuer à réduire l'impact environnemental de l'activité touristique

1) Préserver les emplois saisonniers – à programmer

- Réfléchir à des mesures destinées aux professionnels : coût des logements saisonniers, salaires, intégration, etc. en lien avec les chambres consulaires et les employeurs
- Réfléchir aux possibilités de diversification de leurs compétences (tourisme 4 saisons, travail avec les publics scolaires, etc.), en lien avec le CFMM et autres écoles

(Articulation avec les enjeux de diversification)

2) Limiter l'impact de l'activité de ski et de la production de la neige de culture – à programmer

- Intégrer les impacts environnementaux « eau, biodiversité » dans les critères d'évaluation de l'impact des stations, en plus du bilan carbone
- Travailler avec les partenaires environnementaux (OFB, syndicat de rivière, etc.) sur la gestion de la ressource en eau
- Conditionner la répartition de la ressource à la capacité à répondre en priorité aux usages eau potable et agricole avant la production de neige de culture
- Identifier des solutions de stockage de la neige en hiver au plus proche des sites d'utilisation
- Expérimenter sur des solutions de stockage permettant une variété réelle des usages (qualité de l'eau potable et qualité suffisante pour l'usage en laiterie)

● Interdiction des retenues monospécifiques « neige » (cf SCoT)

- Appui et diffusion de modèles prédictifs météo pour une gestion efficace du capital neige

3) Intégrer les Bilans Carbone des stations dans leurs stratégie de fonctionnement – à programmer

- Renouvellement régulier des bilans des émissions de gaz à effet de serre des stations
- Mettre en œuvre les plans de transition spécifiques sur l'empreinte carbone et sa réduction
- Offrir des solutions effectives de mobilité alternatives à la voiture pour l'accès en station (depuis Lyon, Annecy, Grenoble, etc.) et recentrer la communication sur un public « accès en train »



Coût financier :

Dispositif Espace Valléen des Aravis 2021-2027



Moyens humains :

Offices de tourisme



Aides et subventions :



Porteur :

CCVT, stations, office de tourisme
CCVT : coordinateur et animateur des réflexions avec les acteurs de la filière



Partenaires :

Communes



Cibles :

Acteurs du tourisme



A partir de 2025/2026

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques

C/ Accompagner au changement de pratiques chez les professionnels



1) Inciter les professionnels du tourisme à mettre en place des pratiques durables - programmée

Poursuivre ou intégrer le référentiel Qualité Tourisme pour les OT :

Certification de qualité pour les offices de tourisme : destination excellence, avec volet climat & énergie, pour les offices de tourisme + déclinaisons par type de prestataire. Géré par Atout France.

- Poursuivre la mise en œuvre à la CCVT et engager les OT du territoire
- Définir un programme de sensibilisation pour les acteurs locaux pour répondre au volet de communication envers les sociopros

Relayer les offres de formations de la CCI, CMA et interprofessions

- Accompagnement à la rénovation, gestion des déchets, économies d'énergie et d'eau, production d'ENR, etc.
- Valoriser auprès des établissements la mise en place de ces démarches et d'éco-critères, lors de la montée en gamme (service supplémentaire : trajet à la gare, Vélos et VAE, etc.).

2) Promouvoir les démarches d'engagement ou de labellisation - programmée

- Label Flocon Vert pour accompagner au changement de pratiques les acteurs locaux
- Marque Accueil Vélo, Clef Verte, etc.

3) Communiquer sur les solutions plus durables pour les touristes - à programmer :

- Mise en avant des solutions de mobilités douces
- Identification des commerces valorisant les produits locaux (réseau Saveur des Aravis) et artisans
- Mise en avant des hébergements ou activités labellisées, etc.
- Formalisation d'une communication globale sur les écogestes à destination des touristes

4) Agir sur la consommation touristique - à programmer

Favoriser un développement touristique diversifié permettant une meilleure répartition dans le temps de la fréquentation afin de limiter les « pics de pression » sur la ressource en eau et le réseau d'eaux usées.

Coût financier :

Accueil Vélo :
200€/prestataire pour 3 an

Budget Tourisme CCVT

Com : enveloppe globale (variable) > 3000 €/an ?



Moyens humains :

Chargé de mission tourisme / OIT



Aides et subventions :



Porteur :
CCVT / OIT
CCVT : en partenariat avec les OT pour la communication et mobilisation



Partenaires :
SATELC, SAEM Le Grand-Bornand
CCI, CMA, etc. > offres de formation existantes par les interpro / réseaux



Cibles :
Professionnels du tourisme
Touristes



A partir de 2025/2026

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques

D/ Développer une offre de mobilité sans voiture



1) Assurer les équipements vélos nécessaires à la pratique du tourisme à vélo - *programmée*

- Accompagner les hébergeurs et les sites touristiques à s'équiper pour l'accueil de vélo : stationnement vélo sécurisé, etc. (conseil, mobilisation)
- Développer les services liés au transport de bagages



Coût financier :

Navettes vers les cols : 35 à 70 k€

2) Développer l'offre de location de VAE - *programmée*

- Mettre en place les partenariats avec les loueurs de vélos et VAE



Moyens humains :

3) Développer une offre de mobilités alternatives en période touristique - *en cours*

- Poursuite de service de navette entre différentes stations, entre les pistes et les stations, accès aux cols, etc.
- Mettre en place des contraintes de stationnement (sur les aires touristiques)
- Créer ou dédier des places de parking gratuites réservées au covoiturage



Aides et subventions :

4) Développer la filière cyclo touristique via le projet de coopération Anancy Mountains - *en cours*



Porteur :

CCVT et OT



Partenaires :

Communes



Cibles :

Touristes



Selon calendrier du Plan de Mobilité

Action n°13 – Accompagner l'adaptation et l'évolution des activités touristiques



E/ Valoriser le patrimoine pour éduquer à l'environnement

1) Mettre en valeur les sites naturels

Sensibiliser les touristes au changement climatique en zone de montagne

- Visites guidées pédagogiques proposées avec balades sur site et découverte des différents enjeux de l'adaptation de la montagne au CC
- Organiser des sorties scolaires dans les sites naturels
- Favoriser l'intervention de conférenciers ou d'intervenants (associations de protection de la nature par exemple) pour sensibiliser lors des sorties organisées

Accompagner la découverte de sites naturels en gérant la fréquentation

- Compteurs pour connaître la fréquentation sur certains sites
- Création de circuits de découverte autonome (panneaux d'informations, etc.) autour de sites clés
- Communiquer sur les bonnes pratiques sur les sites à vocation agricole
- Développer des solutions d'encadrement des activités de pleine nature (limitation de la fréquentation, bornage des sentiers, etc.)

2) Sensibiliser au respect de l'environnement dans les sites naturels

- Multithématique : déchets, bruit et tranquillité de la faune, respect des balisages, des activités, etc.
- Mettre en place une police de l'environnement dans les sites naturels, agricoles ou très fréquentés

3) Valoriser les activités d'éducation à l'environnement

- Valoriser les interventions dans le cadre de Natura 2000 et du CTENS : Fête de la Nature, sorties nature, conférences, sensibilisation sur le terrain (stands)

Coût financier :



Eco-gardes : budget fixé sur 3 ans, à définir pour la suite : 73800 € en 2025 et 43800€ en 2026 & 2027



Moyens humains :

2 éco-gardes été 2024



Aides et subventions :



Porteur :
OIT et OT



Partenaires :

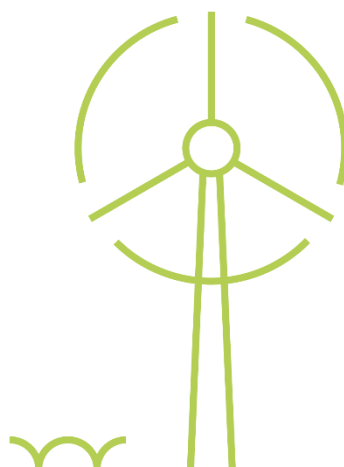


Cibles :
Touristes, scolaires





D. Développement des ENR



D. Développement des ENR



D.1. Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie

Action n°14 - Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Interroger & connaître le besoin en bois énergie
- Réaliser des études d'opportunités de chaufferies bois
- Sensibiliser les professionnels et collectivités au bois énergie
- Se positionner en relais et facilitateur des projets privés des entreprises
- Accompagner au renouvellement des appareils de chauffage au bois

 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 prod d'environ 3 GWh supplémentaires 2022-2030
---	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Portage des études de réseaux de chaleur
Relais de communication

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission PCAET et CFT

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Charte forestière
Accompagnements du SYANE et du Pôle Excellence Bois

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°12 – filière sylvicole



Actions Phares :

- Encourager le développement des réseaux de chaleur
- Encourager un usage performant du bois énergie individuel (appareils récents et bois de qualité)

INDICATEURS



MW installés en remplacement de sources fossiles
Nombre d'actions de sensibilisation
Nombre de projets de réseaux de chaleur urbains (RCU)
Nombre primes « appareil de chauffage au bois » distribuées

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur
B/ Approvisionner en bois local issu des forêts communales les réseaux de chaleur biomasse du territoire
C/ Encourager un usage performant du bois énergie individuel (appareils récents et bois de qualité)

Action n°14 - Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie

A/ Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur



1) Accompagner l'émergence des projets – en cours (SYANE)

- Accompagner la réalisation d'études d'opportunité, sur la demande des collectivités
- Accompagner la réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre du projet, à la demande des collectivités
- Étudier les possibilités de valoriser la chaleur fatale des industries du territoire

Coût financier :

Étude faisabilité (50 000 € aides max ADEME - 70%)



Chaufferie collective - 300 à 500€ selon puissance + 25000 €/an (100 000€ aide max ADEME acc projet-70%)

2) Faire la promotion de l'usage du bois en réseau de chaleur – à programmer

- Avec les partenaires de la filière (SYANE ou FIBOIS), mettre en place à destination des élus et techniciens un programme de sensibilisation, visites et retours d'expérience ; mise en place d'une boîte à outils
- Faire la promotion du contrat de chaleur renouvelable
- Conventionnement ou partenariat avec le SYANE, pour la gestion du contact, des regroupement et montage de dossier des entreprises et collectivités
- Co-financer la réalisation d'études d'opportunité, sur la demande des collectivités
- Co-financer la réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre du projet, à la demande des collectivités



Moyens humains :

Aides et subventions :

Contrat chaleur renouvelable

[https://fondschaaleur.ademe.fr/?gclid=CjwKCAjw4ri0BhAvEiwA8oo6F9UA6Wuu7d-o0W_aLMEJfVJXboPmBM2QzUd191LAqHhapDEuPdzDFRoC96MQAvD_BwE&gclid=1720601623.EIAFerYh-ESeVZ1Thf4RWQ.Mjg2NzM3O-CwxOTEzZmMx](https://fondschaaleur.ademe.fr/?gclid=CjwKCAjw4ri0BhAvEiwA8oo6F9UA6Wuu7d-o0W_aLMEJfVJXboPmBM2QzUd191LAqHhapDEuPdzDFRoC96MQAvD_BwE&gclid=CjwKCAjw4ri0BhAvEiwA8oo6F9UA6Wuu7d-o0W_aLMEJfVJXboPmBM2QzUd191LAqHhapDEuPdzDFRoC96MQAvD_BwE&gclid=1720601623.EIAFerYh-ESeVZ1Thf4RWQ.Mjg2NzM3O-CwxOTEzZmMx)



Subvention Région et/ou département mobilisables

3) Mobiliser les leviers urbanistiques – à programmer

Dans les documents d'urbanisme, étudier en amont des programmations d'aménagement la possibilité de raccordement ou de création d'un réseau de chaleur, y compris petits réseaux.



Porteur :

Commune sur les RC
SYANE



Partenaires :

SYANE
Entreprises (CCI/CMA)
Pôle excellence bois



Cibles :

Communes



A partir de 2026

B/ Approvisionner en bois local issu des forêts communales les réseaux de chaleur biomasse du territoire



Action n°14 - Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie

1) Mobiliser la charte forestière - *programmée*

- Réaliser un programme d'approvisionnement territorial
- Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement locaux : *Entre d'une part commune et scierie pour la commercialisation de leur bois communaux, et d'autre part entre scieries et entreprises locales de construction*



Coûts financiers :

2) Mettre en place des actions de promotion d'un usage de bois local auprès des élus des collectivités, particuliers et des professionnels de la filière bois - *à programmer*

- Référencer localement les réalisations pilotes
- Réaliser et diffuser des supports d'information, organisation de réunions et de visites : annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois, intérêt de la construction bois et du chauffage au bois, documentation technique, etc.
- Promouvoir auprès des producteurs locaux de bois-énergie et des particuliers des reconnaissances garantissant un combustible de qualité et/ou issu de forêt gérée durablement (certification « En plus A1 Production » pour les pellets, labels, etc.)
- Enjeu traitement et stockage



Moyens humains :



Aides et subventions :



Porteur :

CCVT (coordination) et mobilisation charte



Partenaires :

SYANE
COFOR
Pôle excellence bois (animation filière et promotion)



Cibles :

Cibles de l'actions



A partir de 2025/2026 (charte forestière)

Action n°14 - Amélioration et renforcement de l'usage du bois énergie

C/ Encourager un usage performant du bois énergie individuel (appareils récents et bois de qualité)



1) Encourager un usage performant du bois énergie individuel (appareils récents et bois de qualité) - à programmer

- Approvisionnement bois, pollution > EnR'choix de l'ADEME, sensibilisation aux enjeux de pollution et solutions (ADEME)

2) Communiquer et sensibiliser sur le changement d'appareil de chauffage dans le cadre de l'OPAH - programmée

- Identifier les possibilités de maintien, de renouvellement et de pérennisation de ces conseils sur le territoire, à la fin de l'OPAH

Coût financier :

OPAH : compris dans les aides à la rénovation
+ PACTE territorial
communication ;
enveloppe globale
estimative (1000 € par an)



Moyens humains :



Aides et subventions :



Porteur :

CCVT et communes



Partenaires :

SYANE ANAH



Cibles :

Particuliers



D. Développement des ENR



D.2. Valorisation des gisements pour le photovoltaïque

Action n°15 - Accélérer le développement du photovoltaïque

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réalisation d'études d'opportunités de projets PV
- Réalisation d'études d'opportunité d'autoconsommation collectives sur les bâtiments publics
- 80 000 m² environ en toiture soit 330 toitures par an (équivalent)
- 11,5 ha en ombrières, industriel, tertiaire

 NC	 NC	 prod d'environ 18,5 GWh supplémentaires 2022-2030
--	--	---

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Coordination et pilotage des actions et des acteurs
Action sur son patrimoine
Mobilisation des communes

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

Listes des acteurs, projets ou autres documents ayant un lien avec l'action

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°18 – Accompagnement des projets



Action Phare : Permettre un projet de photovoltaïque en autoconsommation collective étendue avec les bâtiments communaux ; Adhésion au SYANE de la CCVT

INDICATEURS



Nombre de m² installés
Étude PV (oui/non)
Nombre d'actions de com
Nombre d'accompagnements des partenaires

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Développer le solaire en toiture, et en priorité les grands sites
B/ Encourager les projets d'autoconsommation collective
C/ Assurer le développement coordonné du réseau électrique

Action n°15 - Accélérer le développement du photovoltaïque



A/ Développer le solaire en toiture et en priorité les grands sites

1) Mobiliser les accompagnements existants

Mobiliser le conseiller en énergie partagé pour les bâtiments publics – à programmer

- SYANE : en cours de réflexion pour un accompagnement plus poussé sur les ENR, voir quelles modalités, voir pour une part de financement direct.
- Projets en toiture : études faisabilité, suivi de travaux, etc. volonté d'aller sur l'autoconsommation collective (yc en étendu)

Accompagnement des entreprises, exploitants, etc. – en cours

- Mobiliser les entreprises et établissements du territoire : à travers les réseaux professionnels (petits dej thématiques, etc.) ; en lien avec l'évolution réglementaire concernant les parkings ;
- Réaliser un suivi des obligations légales de solarisation des parkings et bâtiments non résidentiel (sensibilisation des instructeurs de permis de construire, règlement écrit des PLU)
- Mobiliser l'accompagnement de la CMA et de la CCI : accompagnement des porteurs de projets
 - AO groupés pour trouver les meilleures solutions (commandes groupées, négociations, etc.)
 - Prise en charge partielle des études de faisabilité et de raccordement, aide si autoconsommation sinon tarif d'obligation d'achat.

Coût financier :



Adhésion SYANE et CEP
(0.8 €/hab)



Moyens humains :

Aides et subventions :



Prise en charge études par le CEP : 70% pour les études ENR

2) Impulser auprès des citoyens – à programmer

- Mettre en place une communication et un accompagnement à destination des particuliers sur les projets photovoltaïque (et ENR en général)
- Développer le conseil aux particuliers avec l'accompagnement à la rénovation, en fonction des opportunités.



Porteur :

CCVT : coordination et relais ; action sur son patrimoine



Partenaires :

SYANE / RET
CMA/CCI
Communes



Cibles :

Communes, entreprises, habitants



A partir de 2026

Action n°15 - Accélérer le développement du photovoltaïque



B/ Encourager les projets d'autoconsommation collective

1) Expérimenter un projet de photovoltaïque en autoconsommation collective étendue avec les bâtiments communaux – à programmer

- Identifier les bâtiments publics à mobiliser (cf. A)
- Identifier les modalités de portage du projet (SEM, etc.)
- Prévoir la possibilité d'une ouverture au patrimoine privé, public et aux particuliers à terme

Coût financier :



Selon projet ; Études de faisabilité budget : 15k€ / site (chiffré pour 2 sites)

2) Accompagner l'émergence de projets citoyens – à programmer

- Informer et sensibiliser sur la mécanique et les principes de l'autoconsommation collective, avec InnoVales qui fait la promotion de la démarche des Centrales Villageoises à l'échelle de la Haute-Savoie.



Moyens humains :



Aides et subventions :

STARTER ENR – AURA
ADEME – aides aux relais/actions ponctuelles



Porteur :
CCVT



Partenaires :
SYANE / RET



Cibles :
Communes, entreprises, habitants



A partir de 2026

Action n°15 - Accélérer le développement du photovoltaïque



C/ Assurer le développement coordonné du réseau électrique

1) Renforcement et raccordement des réseaux (RET) – en cours

Réalisation d'études annuelles des clients mal alimentés, émissions de refus ou avis défavorable sur les avis d'urbanisme pour les secteurs en contrainte :

- Continuer à renforcer les réseaux électriques, notamment en anticipation de la demande croissante liée aux nouveaux raccordements et aux évolutions de puissance (véhicules électriques, rénovation énergétique)

Mise en place de mesures en cas de forte demande énergétique pour éviter les délestages :

- Renforcer les plans de délestage et optimiser la gestion de la consommation énergétique en période de pointe

Communication sur l'état des secteurs en contrainte, sensibilisation des collectivités sur les risques de ne pas réaliser les travaux nécessaires :

- Améliorer la communication avec le grand public et les collectivités sur les initiatives énergétiques et les impacts positifs des projets, renforcer la sensibilisation sur les pratiques de consommation d'énergie durable

Investissement sur le réseau 20 000 V, proposition technique et financière pour les nouveaux projets :

- Poursuivre les investissements pour maintenir et renforcer la fiabilité du réseau électrique à long terme, bien dimensionner les réseaux en fonction des besoins croissants

2) Impact sur les réseaux, implantation des bornes irve sans nécessiter de renforcement immédiat des réseaux – en cours

- Mettre à jour régulièrement le schéma directeur pour anticiper les besoins futurs, concertation avec les parties prenantes pour une planification efficace des infrastructures électriques et de recharge pour véhicules électriques
- Articuler les projets d'ombrières aux installations de bornes IRVE



Coût financier :

RET



Moyens humains :



Aides et subventions :



Porteur :
RET









Partenaires :
CCVT, communes



Cibles :
Communes



En cours

D. Développement des ENR		
D.3. Être en veille sur les opportunités de développement des filières méthanisation, hydrogène et sur le stockage de l'énergie D.4. Accompagnement au cas par cas les projets ENR spécifiques		
Action n°16 - Accompagner l'émergence des projets ENR		
OBJECTIFS DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une solution de portage de projets ENR sur l'ensemble du territoire - Renforcer la participation du public dans les projets ENR - Développer les projets ENR des entreprises - Solaire thermique : 1 logement / 20 est équipé (équivalent prod.) 		
 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 <p>Hydroélectrique : prod supplémentaire 2,2 GWh</p> <p>Solaire thermique : prod supplémentaire 14 GWh</p> <p>Géothermie : prod supplémentaire 1 GWh</p>
RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ		RÉFÉRENT INTERNE
Coordination des acteurs ; Mobilisation et communication Identification des opportunités Suivi des porteurs de projets		Chargé de mission PCAET
LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS	LIEN AVEC AUTRES ACTIONS	
	N°16 – bois énergie N°17 - photovoltaïque	
	Action Phare : Ingénierie à la CVT pour le développement des projets ENR	
INDICATEURS		
	Nombre d'accompagnements Nombre de projets	
VOLETS DE MISE EN ŒUVRE		
A/ Assurer des conditions favorables B/ Accompagner les projets		

Action n°16 - Accompagner l'émergence des projets ENR



A/ Assurer des conditions favorables

1) Accompagner l'émergence des projets ENR – à programmer

Créer une structure de portage des projets :

- Créer/intégrer une Société d'économie Mixte pour le portage des projets d'ENR
- Organisation de financements participatifs et de temps de concertation avec le grand public
- Pousser la création d'un Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC, ou assimilé) en Haute Savoie

Inciter à l'accélération du développement des projets ENR :

- Explorer de nouveaux sites potentiels pour les ENR et cofinancer davantage de projets via RET Prod.
- Mobiliser le contrat chaleur renouvelable territorial : actions d'animation pour accélérer l'émergence des projets puis leur apporte un accompagnement technique et financier. Les opérateurs des CCRT, relais de l'ADEME, accompagnent de manière personnalisée tout type d'acteur (public et privé) portant toute taille de projet de production de chaleur renouvelable et de récupération éligibles au Fonds Chaleur. > Phase faisabilité / phase opérationnelle)

2) Assurer les conditions de développement dans l'aménagement – à programmer

- Réaliser un schéma directeur des énergies au niveau intercommunal
- S'assurer que les PLU ne soient pas bloquant, tout en tenant compte des contraintes environnementales et patrimoniales

Coût financier :



Schéma directeur des énergies : environ 60k€

Moyens humains :



RET Prod

Aides et subventions :



Contrat chaleur renouvelable territorial

Porteur :



RET
SYANE
CCVT : impulser les projets, suivre et communiquer

Partenaires :



Communes
ABF

Cibles :



A partir de 2025

Action n°16 - Accompagner l'émergence des projets ENR



B/ Accompagner les projets

Mobiliser l'outil « ENR'Choix » de l'ADEME : grille de lecture pour le développement de projets ENR cohérent.

1) Encourager l'usage du solaire thermique & géothermie dans les logements et pour les bâtiments et les process les plus consommateurs – à programmer

Communiquer auprès des publics concernés sur les solutions de production ou récupération de chaleur (géothermie, pompes à chaleur) et les accompagner dans le projet :

- Organiser des temps d'information pour le grand public ;
- Promouvoir l'énergie solaire thermique auprès des entreprises avec la CCI et la CMA ;
- Identifier les équipements publics pouvant être équipés, avec un besoin en eau chaude régulier (logements communaux, piscine, etc).
- Promouvoir le Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME

Inciter les bailleurs sociaux, EPAHD et centres de soin à la prise en compte du solaire thermique dans les projets de rénovation et de construction

- Cibler un secteur (hôtelier ou autre) et axer la sensibilisation sur ces enjeux / éviter de trop diversifier / actions en partenariat (CMA, innovales, DDT, etc.)

2) Être prêt à accompagner le développement des projets méthanisation et BioGNV – à programmer

- Suivre les démarches et réflexions locale et identifier les possibilités de participation à des démarches sur les territoires voisins, selon les opportunités
- Participer aux réflexions sur la filière de valorisation du lactosérum

3) Réaliser une veille technique et d'opportunités pour le développement local de la filière hydrogène et le stockage de l'énergie – à programmer

- Suivre les démarches et réflexions locale et identifier les possibilités de participation à des démarches sur les territoires voisins, selon les opportunités
- Travailler sur les imaginaires et l'acceptation des projets

4) Maintenir/développer les centrales hydroélectriques – en cours

- Mettre en œuvre le projet hydroélectrique à St Jean de Sixt
- Identifier les projets à accompagner : turbinage sur eau potable
- Identifier les solutions de stockage de l'énergie
- Tenir compte des vigilances et des enjeux de préservations des continuités écologiques

Coût financier :



Prise en charge du reste à charge des visites EnR (CMA / CCI) par la CC 20k€ max. sur 6 ans



Moyens humains :



Aides et subventions :

Contrat Chaleur Renouvelable



Porteur :
CCVT en coordination



Partenaires :

- 1 : SARE ; CCI / CMA ; SYANE ; CCVT ; communes
- 2 : CCVT
- 3 : SYANE
- 4 : communes, RET



Cibles :

Action n°16 - Accompagner l'émergence des projets ENR



A partir de 2025



E. Transversal



Action n°17 - Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 1 COPIL PCAET par an
- Un suivi annuel des indicateurs
- Un bilan à 3 ans

 Gains en matière de GES	 Économies d'énergie attendues	 Production d'ENR
---	---	--

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Assurer le suivi et le pilotage du PCAET
Réaliser le bilan à mi-parcours

RÉFÉRENT INTERNE

Chargée de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS

N°20 - exemplarité



Action Phare : Création d'un poste de chargé de mission pour le suivi du PCAET



INDICATEURS

Nombre de COPIL organisés







VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

A/ Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET

B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET

Action n°17 - Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

A/ Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET

<p><u>Organiser 1 fois par an un COPIL PCAET, avec les partenaires clefs et assurer son animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser un temps d'échange semestriel, sur la mise en œuvre des actions Maintenir des échanges réguliers avec les partenaires et pilotes internes des actions, en lien avec les services 		<p> Coût financier</p> <p>Moyens humains :</p> <p>Chargé de mission à la CCVT sur les sujets de transition, ENR, etc.</p> <p> + autres chargés de missions concernés (mobilité, habitat, déchets, biodiversité, développement éco, etc.)</p>
<p><u>Organiser régulièrement un comité de suivi technique interne, pour coordonner les actions, et assurer la coordination avec les porteurs externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des agents, association au suivi politique des commissions, renseignement et suivi des indicateurs Objectif : revue de l'avancement des actions, suivi des indicateurs, préparation du COPIL <p>Au quotidien, les services et commissions de la CC ont en charge du suivi des actions qui relèvent de leur pilotage et une répartition du suivi des actions par pôle et commission a été établie.</p> <p><u>Organiser un cycle de formation aux enjeux climatiques et énergétiques, ainsi qu'aux mesures du PCAET et actions de la CCVT en lien, à destination des nouveaux élus, à la suite des élections municipales de 2026.</u></p>		
<p> Porteur : CCVT</p>	<p> Partenaires : Communes ; DDT Porteurs d'actions et partenaires principaux</p>	<p> Cibles :</p>
<p> Suivi annuel</p>		

Action n°17 - Suivi, copilotage et évaluation du PCAET

B/ Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET

Définir les questions évaluatives clefs pour vérifier à terme de l'atteinte des objectifs politiques du PCAET

- Réaliser un suivi annuel des actions et une mise à jour des indicateurs, à travers le tableau de bord, en coordination avec le COPIL PCAET
- En coordination avec les pilotes et porteurs de projets, identifier les freins et contraintes, et définir les mesures correctives



Coût financier :



Moyens humains :

Chargé de mission CCVT



Aides et subventions :



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Communes et porteurs de l'action



Cibles :



À 3 ans

Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Avoir une action exemplaire et reconnue : réflexion sur la labellisation Territoire Engagé ou autre
- Position en relais « AMO » pour les communes
- Trouver des solutions de financement pour l'intégralité du Plan d'actions : engagement dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial
- Réponse aux AAP
- Valorisation collective des CEE



Gains en matière de GES



Économies d'énergie attendues



Production d'ENR

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Mise en œuvre des actions
Engagement label Territoire Engagé

RÉFÉRENT INTERNE

Chargé de mission PCAET

LIEN AVEC AUTRES PROGRAMMES / PROJETS & PARTENARIATS

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS



Action Phare : Exemplarité de la CCVT, diversification des modes de financement et mobilisation des habitants

INDICATEURS



- Temps consacré aux actions « PCAET »
- Montants mobilisés et sources
- Nombre projets communaux accompagnés (ciblés « PCAET »)
- Nombre d'événements organisés et nombre de participants

VOLETS DE MISE EN ŒUVRE

- A/ Exemplarité de la CCVT
- B/ Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique
- C/ Diversifier les modes de financement
- D/ Mobiliser les habitants

Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice

A/ Exemplarité de la CCVT

Réflexion sur la labellisation de l'engagement de la CCVT (ex. Label TETE)



Coût financier

S'investir dans les dynamiques régionales voire nationales

- Participer aux réseaux régionaux des territoires engagés dans la transition écologique animé par l'Etat, la Région, et l'ADEME, pour :
 - Apprendre des autres et partager les expériences locales
 - Prendre du recul sur la dynamique locale
 - Rester à l'écoute et dans une attitude d'amélioration continue
- Se positionner sur les appels à projets et démarches pionnières permettant de qualifier l'engagement de la collectivité



Moyens humains :

Chargé de mission CCVT



Aides et subventions :



Porteur :

CCVT



Partenaires :

Communes et porteurs de l'action



Cibles :



Tout au long du PCAET

Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice

B/ Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique

Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat air & énergie dans leurs projets

- Mettre en place un dispositif d'AMO de proximité aux communes sur les enjeux et solutions favorables à la transition écologique
- Former les agents CC en charge du dispositif
- Animer le dispositif d'AMO de proximité à destination des communes, pour les accompagner dans leurs projets, en proposant des solutions favorables à la transition écologique



Coût financier :



Moyens humains :

Chargé de mission CCVT



Aides et subventions :



Porteur :

CCVT



Partenaires :

Communes et porteurs de l'action



Cibles :



Tout au long du PCAET

Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice

C/ Diversifier les modes de financement

1) Diversifier les modes de financements indirects

Déposer des candidatures aux appels à projets pour le financement des actions :

- Mobiliser les services pour réaliser une veille sur les appels à projet, notamment innovants, pouvant financer des projets locaux ou des actions du Plan Climat ;
- Sélectionner les AAP auxquels candidater, en fonction de leur pertinence pour la mise en œuvre des projets de la CC et de la charge de travail des agents

Envisager une solution de valorisation collective des Certificats d'Économie d'Énergie, notamment pour les communes, pour mieux les valoriser et permettre une action plus importante :

- Mobilisation du dispositif du SYANE

2) Réflexion sur l'engagement dans un Contrat D'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME et assurer l'atteinte des objectifs, pour l'obtention des subventions (cf A/)



Coût financier :



Moyens humains :



Aides et subventions :
Subventions si COT



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Communes et porteurs de l'action



Cibles :



Tout au long du PCAET

Action n°18 – Une démarche exemplaire et mobilisatrice

D/ Mobiliser les habitants

1) Impliquer les citoyens (habitants, association, collectifs et autres formes de représentation citoyenne) dans le financement ou les décisions financières relatives à la mise en œuvre du Plan Climat

- Proposer un programme de financement participatif à mobiliser sur une sélection de projets :
 - Sélectionner les projets du Plan Climat pouvant entrer dans ce programme (définition de critère, sujet, etc.), afin d'assurer la pertinence de la sollicitation et pour ne pas sursolliciter les habitants
 - Mener des temps de sensibilisation et de communication sur les projets et organiser des temps de présentation, indispensables à la bonne compréhension et adhésion aux projets
 - Mobiliser les services et les porteurs de projet sur le financement participatif, pour en assurer la transparence
- Étudier la possibilité et la pertinence de mettre en place un budget participatif sur certaines thématiques ou projets (réaliser des retours d'expérience, etc.)



Coût financier :



Moyens humains :



Aides et subventions :

2) Mobiliser les dispositifs existants pour mener des actions de sensibilisation du grand public !

- Massifier l'événement des « Éco-thônes » à l'échelle de l'intercommunalité
- Articuler les enjeux Climat – Air – Énergie sur les différentes animations, événements, etc. de la CCVT (ex. Santé, biodiversité, etc.)



Porteur :
CCVT



Partenaires :
Communes et porteurs de l'action



Cibles :
Grand public



Tout au long du PCAET